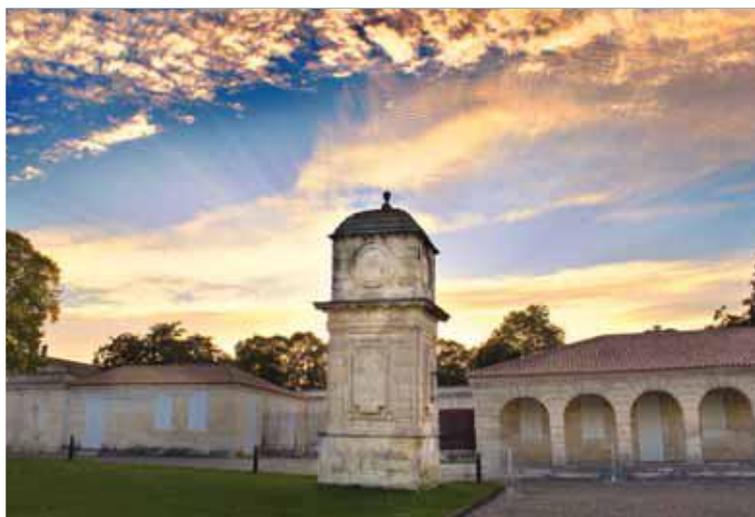


Les Armées en Charente-Maritime

2020



Sommaire

Accueil

Éditorial du Délégué militaire départemental de la Charente-Maritime	3
Éditorial du Préfet de la Charente-Maritime	4
Éditorial du Président du Département de la Charente-Maritime	5

Les Armées dans le département

Présentation générale des Armées dans le département	6
Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD)	7
Base de défense Rochefort-Cognac	9

La garnison de La Rochelle

Garnison	10
Délégation militaire départementale de la Charente-Maritime	11
3 ^e régiment du service militaire volontaire	13
Service de l'accompagnement professionnel et des pensions	14
Détachement de transit atlantique du 519 ^e régiment du train	16
Détachement de service public de la Marine nationale	17

La garnison de Rochefort

Garnison	18
Base aérienne 721 « Adj. Génot »	19
Commandement des écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'Armée de l'air (ESOMAA) de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air (EFSOAA)	20
Groupe de soutien de la base de défense Rochefort-Cognac	24
13 ^e centre médical des Armées	26
Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Rochefort	27
Centre territorial d'action sociale départemental de Rochefort, Saintes, Cognac et Angoulême	28
Détachement des systèmes d'information et de communication	29
Antenne régionale Défense mobilité	30
Antenne du service historique de la Défense de Rochefort	31
Musée de la Marine à Rochefort	32

La garnison de Saintes

Garnison	33
École d'enseignement technique de l'armée de l'Air 722 « Cne Albert Raffin »	34

Autres organismes des Armées

Centre d'information et de recrutement des forces armées - bureau Terre	37
Centre d'information et de recrutement des forces armées - bureau Marine	38
Section d'information et de recrutement de l'Armée de l'air	39
Sémaphores de Charente-Maritime	40
Brigades de Gendarmerie maritime	41
Brigade de Gendarmerie de l'air de Rochefort et Saintes	42

La Gendarmerie nationale en Charente-Maritime

Groupe de Gendarmerie départementale	43
Commandement des écoles de la Gendarmerie nationale	44
École de gendarmerie de Rochefort	45
Centre d'information et de recrutement de la Gendarmerie de Poitou-Charentes	46

Le lien Armée-Nation

Correspondant défense	47
Réserve militaire	48
Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre	50
Annuaire des associations	51

Directeur de la publication

**Délégué militaire
de la Charente-Maritime
Général Alain BOULLET**

Coordination militaire

Lieutenant-colonel Ludovic GLORY
Cne (R) Jean-François THEVENIN

Édition

Régie publicitaire

SIP

91, rue de Metz
37000 TOURS
Tél. 02 47 39 56 10
sip.editions@orange.fr
Facebook : SIP.Tours37

Responsable du projet

Philippe Fricheteau

Crédits photo

Couverture
©Julien Chauvet - Mairie de La Rochelle
©JbForgit-Ville de Saintes - ©CyberManin
M.Buis©Armée de l'air
©Stéphane Barrat/Armée de l'Air/Défense

Intérieur

©Pascal Robin - ©CyberManin
©Philippe Hardy/Armée de l'air / Défense
©D. Pujo/Armée de l'air
©P. Midreuil/Armée de l'air/Armées
©Stéphane Barrat/Armée de l'Air/Défense
©Julien Chauvet - Mairie de La Rochelle
CCH Vermelle Sébastien©SIRPA Terre
©Mickaël Bastien/Armée de l'Air/Armées
©Julie Khilfi Sebilleau/Armée de l'Air/Défense
©Sébastien_Richard - ©Romauld Augé
©Sion David - Mickaël Bastien©Armée de l'air
©Malaury Buis/Armée de l'air
©Stéphane Barrat/Armée de l'Air
©Nathalie Fricheteau/SIP - ©Dominique Viola/SHD
Archives du Port de Rochefort - ©Michel Le Coz
©JbForgit-Ville de Saintes
©Thomas Paudeloux/ECPAD/Armée
©C.Prioreschi/Armée de l'air - EETAA 722 Saintes
©A.Naquin/Armée de l'air
I. Helies©armée de Terre
©Laurent Blevenec/Présidence de la République
©A. Jeuland/Armée de l'air
©Marine Nationale CPAR Brest_Peschel
©Nicolas-Nelson/ SIRPA Air
©Jeanne LANÉRY - L. Georget©armée de Terre

Délégué militaire départemental de la Charente-Maritime



Marquées par les crises successives et la guerre contre le terrorisme, sur et en dehors du territoire national, les années 2018 et 2019 ont confirmé les analyses stratégiques du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et celles plus récentes issues de la revue stratégique de 2017 qui identifiaient de nombreuses menaces ou crises touchant notre territoire ou s'en rapprochant, auxquelles se rajoutent des tensions internes à l'union européenne. Ces phénomènes sont en outre à présent aggravés par les dérèglements climatiques, les pandémies, la criminalité organisée et l'accroissement des interdépendances via les échanges de personnes, de biens et de données. Enfin, les moyens d'actions dans le cyberspace et le champ de l'information, comme les nouvelles technologies, exposent notre société, notre population et nos intérêts vitaux à de nouveaux risques qu'il convient aussi de considérer.

Pour y faire face, dans un objectif d'efficacité permanente, les armées évoluent en fonction des contrats opérationnels qui leur sont dévolus, des budgets alloués et de la nécessité d'optimiser et de moderniser leur fonctionnement (organisations, effectifs, équipements, lieux de stationnement...). C'est le cas des forces implantées sur le département.

L'objectif de cette nouvelle plaquette 2020, éditée par la délégation militaire départementale de la Charente-Maritime stationnée à La Rochelle, à l'attention de ses interlocuteurs civilo-militaires, est donc de décrire les unités et organismes des Armées stationnés dans le département et la façon dont ils évoluent et contribuent à la défense et à la sécurité nationale. Cette connaissance revêt une importance particulière, d'une part en raison de l'existence des menaces et des risques évoqués ci-avant et, d'autre part, parce que l'action des forces armées peut s'envisager conjointement avec les forces de sécurité intérieure et l'appareil d'État.

Ainsi les unités et organismes du ministère des Armées présents en Charente-Maritime sont parties prenantes de cette dynamique de coopération et certains connaissent une croissance significative de leurs missions (flux de formation en augmentation pour les écoles de Rochefort et de Saintes), de leurs effectifs (notamment avec l'augmentation des réservistes opérationnels) ou résultent de missions nouvelles (3^e régiment du service militaire volontaire à La Rochelle), pour ne citer que quelques exemples.

Je souhaite que cette nouvelle plaquette suscite l'intérêt et donne envie aux lecteurs d'aller à la rencontre du personnel servant dans nos Armées et engagés au quotidien pour la protection de nos concitoyens, afin de conforter le lien entre les différentes communautés des services de l'État, mais également avec celles du monde civil et de la jeunesse.

Le général Alain BOULLET

Délégué militaire départemental de la Charente-Maritime

Préfet de la Charente-Maritime



La Charente-Maritime et les armées ont une histoire commune qui remonte loin, avec la fondation de l'Arsenal de Rochefort en 1666 par Louis XIV. Présente de longue date dans le département, l'Institution militaire est un partenaire important des autres services de l'État et son action, discrète et efficace, constitue un réel atout. C'est pourquoi je tiens à rendre hommage aux 5 300 femmes et hommes qui servent sous les drapeaux et qui participent à la défense du pays sur le territoire national, comme sur les théâtres d'opérations extérieures.

Au cours des dernières décennies, la présence des armées a évolué. Elle s'inscrit principalement aujourd'hui dans la formation. En effet, l'école de Rochefort forme les sous-officiers de l'Armée de l'air. À Saintes est stationnée l'École d'enseignement technique de l'Armée de l'air. À La Rochelle, le 3^e Régiment du service militaire volontaire forme des jeunes à la vie militaire et leur délivre une formation professionnelle de grande qualité.

Par ailleurs, je tiens à souligner un changement significatif depuis la précédente édition de cette brochure : le déploiement du dispositif Sentinelle dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ce renfort militaire précieux est présent dans notre département de manière quasi permanente, depuis juillet 2016. Il vient épauler les forces de sécurité intérieure lors des grands événements populaires, ainsi que sur les sites sensibles.

Aux côtés des unités et services, la délégation militaire départementale (DMD) est l'interlocuteur quotidien du Préfet et participe à la gestion des crises, en contribuant à la mise à disposition de moyens militaires lors de catastrophes naturelles ou d'événements graves. Dans le cadre de l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD), les armées s'entraînent aux côtés des services de secours et des forces de l'ordre en vue de faire face à toute éventualité. Enfin, la DMD 17 contribue activement aux commémorations et cérémonies patriotiques.

Si les Armées sont en mesure de concourir à l'action des services publics, elles constituent aussi - du fait des implantations et de leurs liens étroits avec les territoires - un acteur majeur du tissu économique et social de la Charente-Maritime.

Je tiens à saluer ici le dévouement et le remarquable professionnalisme des personnels des armées, auxquels j'exprime ma reconnaissance et ma vive sympathie.

Nicolas BASSELIER
Préfet de la Charente-Maritime

Président du Département de la Charente-Maritime



La présence des forces armées en Charente-Maritime est historique et participe de l'identité du Département. Leurs moyens ont évolué, les unités se sont restructurées mais les impératifs de stratégie de Défense demeurent : assurer la sécurité du territoire national et des citoyens.

L'Armée est à l'œuvre lors des aléas naturels et humains et chacun sait pouvoir compter sur son potentiel opérationnel. Elle est active dans la connaissance et l'anticipation, la prévention et la neutralisation, au cours d'opérations qui s'avèrent essentielles pour déjouer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité. En Charente-Maritime, sa présence se décline dans le cadre des missions de formation de ses personnels, au sein de l'école des sous-officiers et de l'enseignement technique de l'armée de l'Air et de l'école de Gendarmerie.

La brochure « Les Armées en Charente-Maritime » présente dans le détail les différentes implantations des garnisons dans notre Département et les missions qui leur incombent. Elle répond au nécessaire maintien des liens consubstantiels entre la Nation et son armée. L'institution militaire est un des piliers de la transmission des valeurs de la démocratie et des principes de notre devise nationale. Les Charentais-Maritimes y sont fidèlement attachés.

Dominique BUSSEREAU

Président du Département de la Charente-Maritime
et de l'Assemblée des Départements de France
Ancien Ministre

Présentation générale des Armées dans le département

Les premières traces militaires en Poitou-Charentes remontent aux oppida, places fortes dont le meilleur exemple pour le département de la Charente-Maritime est *mediolanum centonum* (Saintes) capitale des Santons qui, depuis le coteau de Saint-Vivien, dominait la Charente.

Au fil du temps, la présence militaire dans le département s'est diversifiée et aujourd'hui, la Charente-Maritime est un des rares départements dont le chef-lieu pouvait s'enorgueillir de réunir les trois Armées et la Gendarmerie nationale lors de la commémoration des fêtes nationales. Avec les restructurations de l'été 2011, c'est l'Armée de l'air qui est devenue l'acteur militaire majeur avec les bases aériennes de Rochefort et de Saintes.

Toutefois, la ville de La Rochelle reste une garnison importante et une place forte du ministère des Armées dans le département. Depuis la parution de la dernière édition, trois organismes de l'administration centrale ont été transférés à La Rochelle :

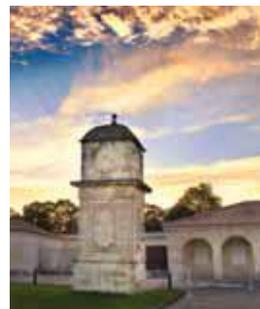
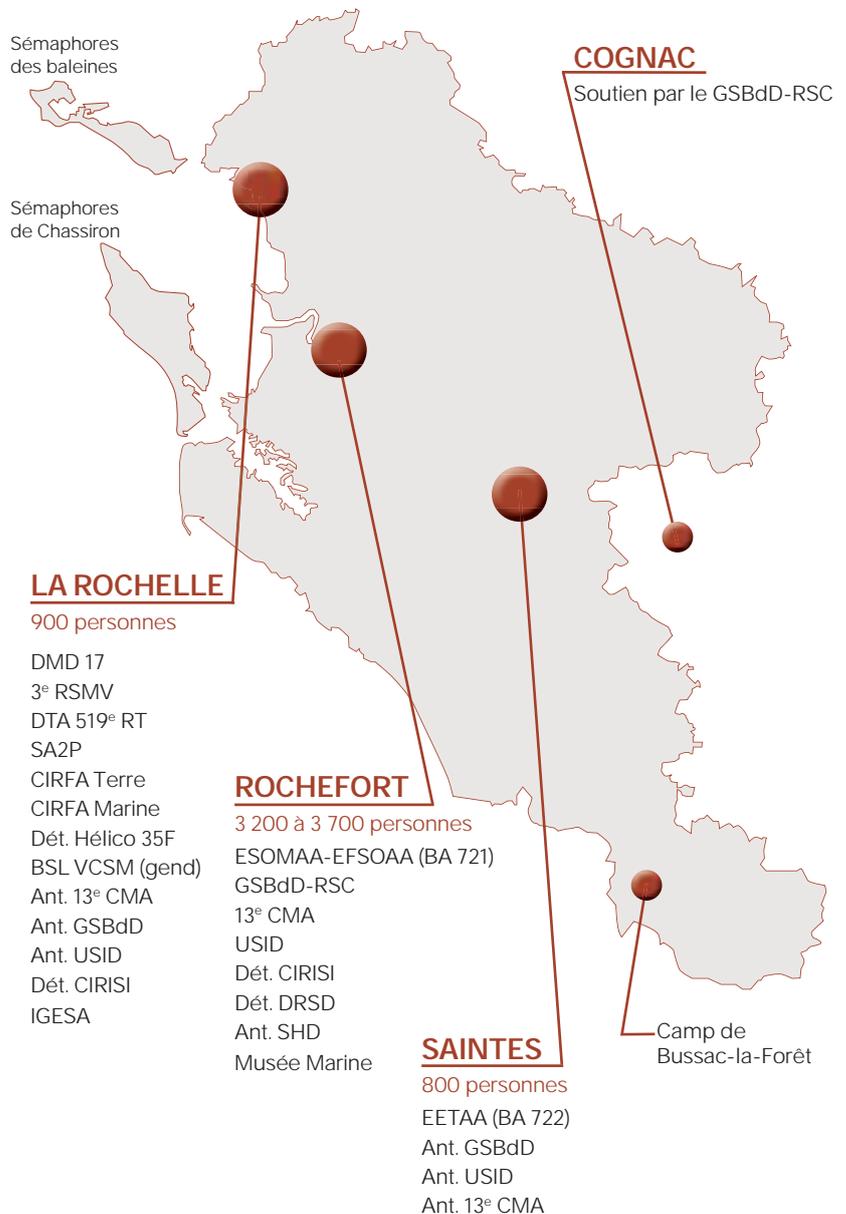
- en 2013, la sous-direction de l'action sociale (SDAS),
- en 2014, le service de l'accompagnement professionnel et des pensions (SA2P) qui supervise la sous-direction des pensions (SDP, ex SPA) à La Rochelle depuis 1965 et la SDAS arrivée en 2013.

En outre, le centre du service militaire volontaire (SMV) Poitou-Charentes devenu 3^e Régiment du service militaire volontaire est installé à La Rochelle depuis janvier 2016.

Si aujourd'hui une part importante de ses effectifs sont des civils des Armées appartenant notamment au secrétariat général pour l'administration (SGA), La Rochelle reste le port de projection secondaire pour les Armées françaises avec le Détachement de transit atlantique.

Aux côtés de ces forces d'active existe une importante population d'officiers et de sous-officiers de réserve investis dans de nombreuses associations, ainsi que nombre de retraités militaires qui ont choisi le département comme terre d'accueil et qui entretiennent l'esprit de Défense et la relation Armée-Nation.

Cette relation est aussi pratiquée au quotidien lorsque les armées apportent leur concours dans un cadre civilo-militaire de solidarité et d'aide à la population (Xynthia 2010) ou de participation à la sécurité intérieure (Vigipirate 2015 et Sentinelle en posture permanente depuis les attentats), sans oublier bien entendu, l'action permanente de la Gendarmerie nationale.



Aujourd'hui, la présence militaire s'articule essentiellement autour des deux pôles de formation que sont Rochefort et Saintes et de la garnison de La Rochelle. Les membres de la communauté militaire sont totalement intégrés dans le tissu social, économique et associatif constituant l'une des forces vives du département.

Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD)



Installation de moto pompes



Sentinelle



Travaux du Génie sur les plages



Évacuation des eaux



Sauvetage de personnes par hélicoptère

De manière générale et par vocation naturelle, les armées participent à la sécurité publique. En effet, elles sont les forces armées de la Nation, et donc, en tant que telles un outil privilégié mis à la disposition du gouvernement qui en détermine l'emploi selon les circonstances et les besoins.

Les engagements terrestres sur le territoire national en complément, en renforcement, en appui ou en soutien de l'action interministérielle reposent sur une chaîne de commandement dédiée : l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD).

Missions des Armées

Structurée en miroir de la chaîne décisionnelle préfectorale, elle comprend trois niveaux :

- le chef d'état-major des armées (CEMA) au niveau central,
- les officiers généraux de zone de défense et de sécurité (OGZDS) au niveau des sept zones de défense et de sécurité (ZDS) métropolitaines et, pour l'outre-mer, les commandants supérieurs (COMSUP) au niveau des 5 ZDS ultramarines,
- les délégués militaires départementaux (DMD) au niveau départemental.

Cette organisation permet d'entretenir le dialogue civilo-militaire, de conseiller les autorités civiles sur l'emploi des armées et surtout de disposer d'une structure permanente de commandement interarmées au niveau zonal et départemental.

La chaîne OTIAD assure des missions à caractère opérationnel au titre de la sauvegarde générale et en vue de la participation des forces armées à la défense sur le territoire. Elle assure en outre des missions relevant du domaine des relations civilo-militaires et concourant à renforcer les liens entre la société civile et les Armées.

Les missions de l'OTIAD contribuent directement à la défense du territoire. Elles concourent ainsi à la réalisation de la fonction stratégique de protection notamment dans les domaines suivants :

Participation à la sécurité intérieure et à la sécurité civile

L'OGZDS est chargé de la coordination de la participation des armées aux missions de sécurité civile et intérieure, conduites sous la responsabilité de l'autorité préfectorale. Elles comprennent :

- des missions de sécurité civile visant à l'assistance, au secours et à la protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
- des missions de sécurité intérieure, par la participation de moyens militaires au renforcement de la sécurité des grands événements, à la lutte antiterroristes (Vigipirate) dans le milieu terrestre, à la participation à la lutte contre les activités illicites, à la protection terrestre des installations, sites et transports sensibles et, exceptionnellement, au maintien de l'ordre ;
- des missions d'aide ou de renforcement des services publics généralement mise en œuvre dans le cadre de plans spécifiques.

Défense opérationnelle du territoire

La défense opérationnelle du territoire (DOT) n'a pas été abrogée. L'OGZDS est responsable de la mise en œuvre, sur décision du gouvernement, de tout ou partie des mesures de DOT dans sa zone de compétence.

Coopération civilo-militaire

Afin de maintenir l'unicité de l'action gouvernementale, les OGZDS, avec les préfets de zone, et les DMD avec les préfets de département établissent des relations étroites de façon à développer une véritable compréhension mutuelle entre les différents niveaux de responsabilité.

Principes d'Action

Les Armées interviennent toujours dans l'urgence pour suppléer des moyens civils inexistant, insuffisants, inadaptés ou indisponibles. Une fois engagées dans l'action, les forces armées restent toujours sous commandement militaire, même si la direction des opérations est du ressort de l'autorité préfectorale.

VOTRE IMPLICATION COMPTE

ENSEMBLE NOUS SOMMES **MARINS**

REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

ETREMARIN.FR



Base de défense Rochefort-Cognac

La base de défense Rochefort-Cognac (BdD RSC) a été officiellement créée le 1^{er} janvier 2011. La BdD RSC est l'aire géographique qui regroupe les formations et organismes du ministère des Armées principalement situés à Rochefort, Saintes et La Rochelle (Charente-Maritime 17) ainsi qu'à Cognac (Charente 16). Environ 6 200 civils et militaires y sont affectés.

Au sein de la BdD, les soutiens sont coordonnés par un commandant de base de défense (COMBdD). Désigné par le chef d'état-major des Armées (CEMA), il relève du commandant du centre interarmées de coordination du soutien (COM CICOs). Le COMBdD arbitre, priorise et coordonne les capacités des soutenus pour les adapter aux besoins des soutenus. Il intervient dans



Les directions et services de soutien interarmées du ministère présents sur la BdD sont le service du commissariat des Armées (SCA), le service des essences des Armées (SEA), la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI), le service de santé des Armées (SSA), la direction du renseignement et

l'évaluation de la qualité du service rendu, la simplification des processus et la mise en œuvre et l'optimisation des politiques ministérielles (prévention et maîtrise des risques, environnement, dialogue social, logement et action sociale).

Le COMBdD est l'un des interlocuteurs privilégiés du ministère des Armées vis-à-vis de l'environnement socio-économique de la BdD et notamment des acteurs locaux hors défense. Il coordonne son action avec les échelons de commandement organiques et opérationnels zonaux ainsi qu'avec les autorités chargées du service de garnison. Il contribue à l'action du ministère en cas de crise sur le territoire national. Il est responsable de la résilience des forces armées sur la BdD et élabore dans ce cadre le plan de continuité d'activité (PCA).



de la sécurité de la Défense (DRSD), ainsi que celles relevant du secrétariat général pour l'administration (SGA) : le service de l'accompagnement professionnel et des pensions (SA2P), l'antenne défense mobilité (ADM), les antennes d'actions sociales (AAS), le service de l'infrastructure de la Défense (SID), le service historique de la Défense (SHD) et le 3^e régiment du service militaire volontaire (3^e RSMV).

Le commandement de la BdD est implanté sur la BA 721 de Rochefort et est composé d'une quinzaine de personnes.



BdD RSC



Tél. : 05 46 88 82 19

PNIA : 811 721 82 19

Courriel : bdd-rsc.sec.fct@intradef.gouv.fr

Garnison de La Rochelle

La garnison de La Rochelle regroupe environ 900 personnes réparties dans les organismes suivants :

- la délégation militaire départementale,
- le 3^e régiment du service militaire volontaire Poitou-Charentes
- le service de l'accompagnement professionnel et des pensions regroupant la sous-direction des pensions et la sous-direction de l'action sociale,
- le détachement de transit Atlantique du 519^e RT,
- les bureaux Terre et Marine du centre d'information et de recrutement des forces armées,
- le détachement aéronautique de service public 35F,
- la brigade de surveillance du littoral,
- la vedette côtière de surveillance maritime P613 « CHARENTE »,
- l'antenne du groupement de soutien de la base de défense Rochefort-Cognac,
- l'antenne de l'unité du service d'infrastructure de la défense de Rochefort,
- les sémaphores des Baleines et de Chassiron.

Les responsabilités de la garnison de La Rochelle ont été attribuées au délégué militaire départemental adjoint en sa qualité de commandant d'armes de la place de La Rochelle. Il s'agit notamment du soutien et de la gestion des forces Sentinelle déployées dans le département, de l'organisation et de la participation militaire aux cérémonies nationales ainsi que des relations de service courant avec les autorités locales.



Délégation militaire départementale de la Charente-Maritime

Le commandant des écoles de sous-officiers et de militaires du rang de l'armée de l'air, de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air de Rochefort et de la base de défense Rochefort-Cognac est délégué militaire départemental (DMD) de la Charente-Maritime depuis le 1^{er} juillet 2011.

Pour ses attributions au sein de l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD), le DMD de la Charente-Maritime est directement subordonné à l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-ouest (OGZDS) et à l'état-major de zone de défense de Bordeaux. Dans ce cadre, il dispose d'une délégation militaire départementale implantée au sein de la caserne Renaudin à La Rochelle, structure permanente réduite lui permettant d'assurer la veille opérationnelle et ses responsabilités permanentes.

Par ailleurs, le DMD entretient avec les responsables du département les contacts indispensables aux relations armée-nation, tout particulièrement avec les administrations, les collectivités territoriales, les réservistes et les associations patriotiques. Il anime, en outre, le réseau des correspondants défense du département.

En cas de crise, il active une cellule de suivi de crise (CSC) et met en place un officier de liaison auprès du centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture. La CSC de la DMD est essentiellement armée par des officiers et des sous-officiers de la réserve opérationnelle.



La délégation militaire de Charente-Maritime à la caserne Renaudin

Les attributions du DMD peuvent se répartir essentiellement en sept domaines de responsabilités :

1. conseiller militaire du préfet de la Charente-Maritime pour l'exercice de ses responsabilités de défense,
2. représentant de l'OGZDS sud-ouest pour le département,
3. expert « défense » du département de la Charente-Maritime,
4. acteur de la planification civilo-militaire,
5. acteur de la préparation et de la conduite de crise en défense civile,
6. acteur de la chaîne renseignements de défense sur le département,
7. chargé de la coordination et de la concertation interarmées.



DMD



Caserne Renaudin
BP 30522
17023 La Rochelle Cedex 1
Tél. : 05 46 51 45 39
Fax : 05 46 51 45 76
dmd17.secretaire.fct@def.gouv.fr





**ON COMPTE
SUR MOI
ET ÇA COMPTE
PLUS QUE TOUT.**

ROMAIN
SOLDAT

L'ARMÉE DE TERRE
**RECRUTE
ET FORME**
15 000 POSTES



SENGAGER.FR

VOTRE VOLONTÉ. NOTRE FIERTÉ.

INSTRUM - C. B. / photos : J. B.

3^e régiment du service militaire volontaire La Rochelle



Ouvert à La Rochelle depuis le 13 janvier 2016 au sein du quartier Beauregard, le 3^e régiment du service militaire volontaire (3^e RSMV) prépare chaque année jusqu'à 300 jeunes femmes et hommes, âgés de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés, à entrer dans la vie active.

Cette unité fait partie d'un dispositif d'insertion socio-professionnel regroupant les entités suivantes:

- le commandement du service militaire volontaire localisé à Arcueil,
- le 1^{er} régiment du service militaire volontaire Lorraine localisé à Montigny-lès-Metz, et son détachement à Chalosse-en-Champagne
- le 2^e régiment du service militaire volontaire Ile-de-France localisé à Brétigny-sur-Orge.
- le centre du service militaire volontaire de Bretagne, localisé à Brest.
- le centre du service militaire volontaire de Rhône Alpes, localisé à Ambérieu-en-Bugey.

Le service militaire volontaire (SMV) a pour objet de recruter et de former dans différents domaines les volontaires stagiaires encadrés par du personnel militaire, au sein de nombreuses filières professionnelles proposées par le SMV.

Le parcours du volontaire au sein du SMV comporte ainsi :

- une formation militaire,
- une formation civique sanctionnée par une attestation de formation citoyenne (AFC),
- une remise à niveau scolaire débouchant le cas échéant sur l'obtention du certificat de formation générale (CFG) en liaison avec l'Éducation nationale,
- une formation au permis de conduire,
- une formation au secourisme,
- une formation professionnelle au cours de laquelle les volontaires stagiaires reçoivent les prérequis dans la filière professionnelle retenue.

A l'issue du cursus, un certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI) est délivré en fonction des résultats obtenus aux différents modules de formation décrits ci-dessus.

Ce dispositif d'insertion socio-professionnelle offre aux employeurs des jeunes motivés, possédant savoir-être et savoir-faire, véritables garanties de leur intégration dans le monde de l'entreprise.

POUR TOUTES INFORMATIONS ET CANDIDATURES

www.le-smv.fr

Facebook : Service Militaire Volontaire La Rochelle



3^e RSMV



Caserne Beauregard
BP 30522
17023 La Rochelle Cedex 1
Tél : 05 16 49 34 95

Service de l'accompagnement professionnel et des pensions (SA2P)

Il est implanté sur quatre emprises à la Rochelle : Aufrédi place de Verdun, Renaudin avenue de la porte Dauphine, Duperré avenue des Cordeliers et Beauregard rue de Beauregard.

Il comprend la sous- direction des pensions (SDP), la sous-direction de l'action sociale (SDAS) qui s'est installée au cours de l'été 2013 et la commission consultative médicale (CCM) depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le chef de service, installé pour partie à la Rochelle depuis 2014 avec son état-major à la caserne Beauregard, a pour un de ses objectifs de regrouper l'ensemble des équipes de la sous-direction des pensions et des 28 kilomètres d'archives au quartier Beauregard à partir de l'automne 2020 dans un bâtiment en cours de construction.

Le service est rattaché à la direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRHMD) qui relève elle-même du secrétariat général pour l'administration (SGA). Il emploie 417 personnes dont 14 militaires pour la partie centrale et plus de 1000 agents situés dans le réseau de l'action sociale

- sept centres territoriaux d'action sociale organisés par périmètre géographique sont implantés en métropole prennent en charge l'ensemble des ressortissants du ministère des armées depuis le 1^{er} janvier 2019,
- cinq centres d'action sociale d'outre-mer sont présents dans les DOM-COM suivants : Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Réunion Mayotte, Antilles et Guyane,
- trois échelons sociaux interarmées sont implantés au Sénégal, Gabon, Djibouti.



SA2P

Rue de Beauregard
BP 30522
17003 La Rochelle cedex 1



La sous-direction des pensions est chargée de gérer les dossiers de pensions de retraite du personnel civil (fonctionnaire ou ouvrier de l'État) et militaire (de carrière, sous-contrat). Elle instruit également les dossiers d'accident de la vie professionnelle des civils et des militaires y compris ceux des appelés et des victimes civiles et d'attentats. Elle vérifie les droits à pension des postulants et propose les bases des pensions qui sont soumises pour approbation soit au service des retraites de l'État à Nantes soit à la caisse des dépôts et consignations à Bordeaux. Elle participe au traitement des contentieux de ces dossiers Elle conseille les gestionnaires sur les procédures, sur l'état d'avancement des dossiers et les forme sur les droits à pension.

La sous-direction de l'action sociale participe à l'amélioration des conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants civils et militaires du ministère de la Défense en activité, à la retraite et de leurs familles. Elle organise des prestations individuelles ou collectives en complément des dispositifs de droit commun pour pallier les sujétions spécifiques des militaires.

L'accompagnement social est réalisé par les assistants de service social dans des domaines variés tel que la famille, la santé, le budget, le logement pour compenser les sujétions professionnelles, pour aider ceux qui viennent à se trouver dans une situation accidentellement critique.

Elle participe au contrôle et à l'évaluation de la politique sociale et organise la concertation et le dialogue social au sein de la sphère sociale du ministère (comités sociaux, conseil central d'action sociale). Enfin, elle exerce la tutelle de l'institution de gestion sociale des armées et de l'institution nationale des invalides et assure des relations de partenariat avec les mutuelles et les associations.



Détachement de transit atlantique du 519^e régiment du train

Le Centre de coordination du transit maritime (CCTM qui avait lui-même succédé à la BTI en 2009), le district de transit interarmées atlantique (DTIA / ex DTILR) et le 519^e régiment du train ont été dissous le 30 juin 2011.

Ces unités, en charge avec le district de transit interarmées de Marseille des acheminements et du soutien logistique par voie maritime des unités pré positionnées outre-mer et projetées sur les théâtres, ont donné naissance, le 1^{er} juillet 2011 à une nouvelle formation plus réduite, mais reprenant les mêmes missions : le 519^e groupe de transit maritime (GTM). Il est stationné à Ollioules et dispose d'un détachement de transit Atlantique, fort de 10 personnels, implanté à La Rochelle.

Le 1^{er} février 2020, le 519^e GTM change d'appellation et redevient le 519^e régiment du train.

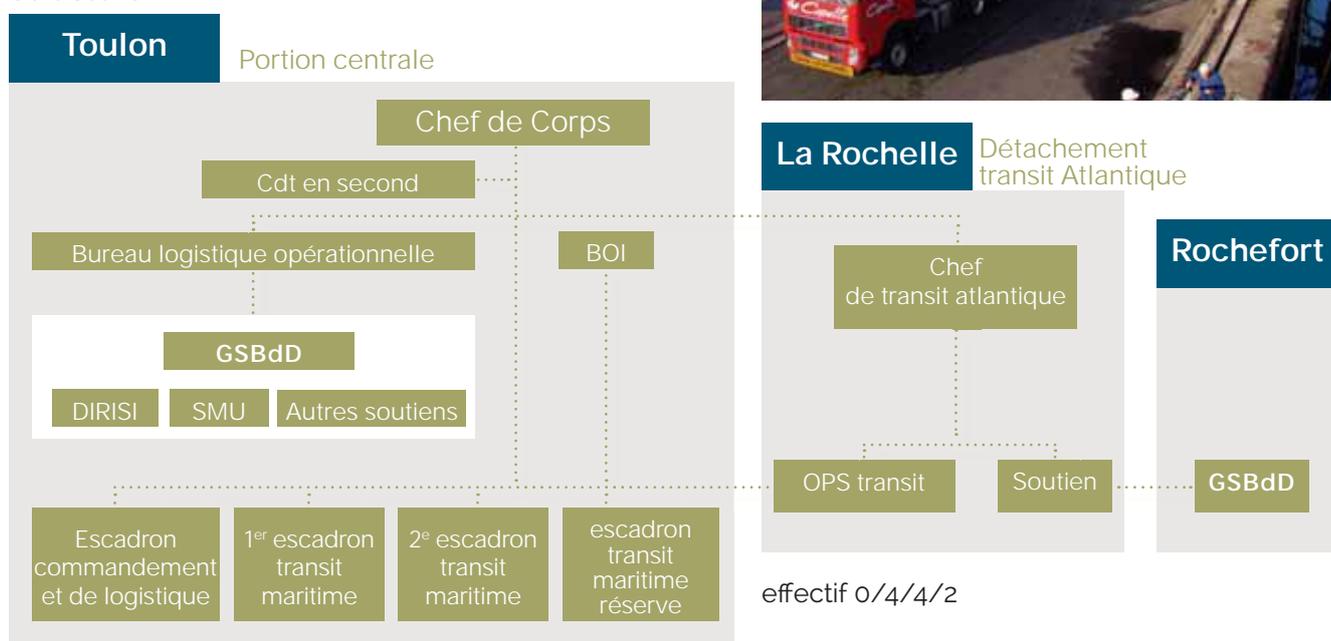
La zone commandement – vie de ce détachement est située au quartier Beauregard, où s'installera également, au cours des années à venir, l'ensemble des organismes du ministère des Armées, notamment la sous-direction des pensions.

La zone de travail se trouve sur le port de La Pallice au niveau du Hangar 16.

Le détachement a pour mission d'assurer toutes les opérations de chargement et de déchargement de navires affrétés par les armées sur le port de La Rochelle. Pour ce faire il reçoit des renforts extérieurs, provenant notamment de Toulon ; hébergés par le détachement au sein du quartier Beauregard et soutenus par le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) Rochefort-Cognac.



Structure



DTA 519^e RT



Quartier Beauregard
BP 522
17023 La Rochelle Cedex 1
Tél. : 05 16 49 34 09



Détachement de service public de la Marine nationale

Le détachement de service public de la Marine nationale, stationné sur l'aéroport de La Rochelle-Ile de Ré, appartient à la flottille 35F est implantée sur la base aéronavale de Hyères dans le Var.

Ce détachement a été créé le 1^{er} janvier 1994 sur la base aéronavale de Rochefort, avant d'être transféré en septembre 1997 sur son site actuel. Il est constitué de deux équipes de six personnes qui assurent une alerte permanente dans la zone comprise entre Nantes et Biarritz.

Depuis sa création, pas moins de 1 750 missions ont été réalisées et 720 personnes secourues.

Le détachement met en œuvre un hélicoptère biturbine de type Dauphin SA 365 N de la société Airbus Helicopters Cet appareil de quatre tonnes est capable d'intervenir de jour comme de nuit. Il possède un treuil électrique de 90 mètres de long qui peut soulever jusqu'à 270 kg. Son autonomie de trois heures de vol associée à sa vitesse de croisière d'environ 220 km/h lui permettent d'intervenir jusqu'à 270 kilomètres des côtes. Il est également équipé d'un radar, de trois phares utilisés pour les recherches à vue, de jumelles de vision nocturne (JVN) et thermiques. L'équipage est constitué de deux pilotes, d'un mécanicien de bord-treuiliste et d'un plongeur. Un médecin et un infirmier du SAMU peuvent être embarqués dans le cadre d'une évacuation médicalisée.

Le détachement est sous les ordres du préfet maritime Atlantique qui l'utilise pour assurer les missions rentrant dans le cadre de l'action de l'État en mer (AEM), à savoir :

- le sauvetage des personnes,
- l'assistance aux navires,
- la lutte contre les pollutions accidentelles et volontaires,
- le contrôle des pêches,
- la lutte contre les trafics illicites,
- la souveraineté de l'État dans les eaux territoriales et la zone économique exclusive.



Det SPI 35F LRE



BP 30522
17023 La Rochelle Cedex 1
Tél. : 05 46 68 62 94
35flarochelle@gmail.com

Garnison de Rochefort

Composant la plus importante garnison en Charente-Maritime, les forces armées implantées à Rochefort ont fortement évolué dans les dernières années avec notamment le départ de la Marine nationale en 2002. Suite aux nombreuses mesures de restructurations, la garnison comprend notamment :

- le commandement des écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'Air,
- l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air,
- le commandement de la base de défense Rochefort-Cognac (BdD RSC) et sa portion centrale,
- le commandement des écoles de la Gendarmerie nationale à l'Hôtel de commandement,
- l'école de gendarmerie de Rochefort implantée dans la caserne Sous-lieutenant AUBRY.

S'agissant du ministère des Armées, les effectifs globaux de la garnison s'élèvent à 3 500 militaires et civils de la Défense, dont les principales unités sont présentées dans les pages qui suivent.



Base aérienne 721 « Adjudant GEMOT »



L'histoire de la base aérienne 721 de Rochefort est totalement liée à celle de l'École de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air (EFSOAA).

Depuis son installation à Rochefort il y a bientôt 100 ans, puis sur les communes d'Échillais, de Saint-Agnant et de Soubise à partir de 1977, la base aérienne 721 de Rochefort a su tisser des liens étroits avec son environnement. Au-delà de son rôle de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air, son poids en matière d'effectifs et de crédits injectés fait d'elle un acteur majeur pour l'économie locale et le premier employeur du département.

Outil essentiel du dispositif de formation du ministère des Armées, la BA 721 héberge :

- le commandement des écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'Armée de l'air,
- l'école de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air,
- le commandement de la base de défense Rochefort-Cognac,
- le groupement de soutien de la base de défense Rochefort-Cognac,
- le centre médical des Armées de Rochefort,
- l'unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Rochefort,
- l'échelon social d'encadrement et de délivrance des prestations de Rochefort,
- le détachement soutien à l'information et communication (SIC) de Rochefort,
- une antenne Défense mobilité,
- une brigade de Gendarmerie de l'air (BGA).



Le 23 juillet 1986, la BA 721 prend le nom de «Adjudant GEMOT» en hommage à un ancien élève tombé en Indochine en service aérien commandé.

Commandement des écoles

des sous-officiers et des militaires du rang de l'Armée de l'air . ESOMAA de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air . EFSOAA

L'officier général commandant les ESOMAA et l'EFSOAA étant l'officier le plus gradé du ministère des Armées, il est également le délégué militaire départemental (DMD) de la Charente-Maritime.

Les ESOMAA

un ensemble d'escadrons de formation spécialisés et diversifiés, répartis dans les pôles de compétences de l'Armée de l'air ou en interarmées

Les ESOMAA ont pour missions de prendre en charge l'ensemble de la formation et de la sélection promotionnelle du personnel non officier de l'Armée de l'air, d'assurer également la formation technique des militaires des autres armées dans le domaine de l'aéronautique, et enfin, de dispenser certaines formations aéronautiques à du personnel civil du ministère des Armées.

Les ESOMAA réalisent chaque année environ 150 stages différents de durées très variables allant d'une journée à quarante-quatre semaines, sur une vingtaine de sites spécialisés par métiers, à près de 13 500 élèves et stagiaires dont environ 200 officiers mariniers ou quartiers-maîtres de la flotte et 600 sous-officiers de l'armée de Terre.

Le commandant des ESOMAA dispose à Rochefort d'une escadre de formation pour l'ingénierie des programmes, des examens, le suivi des élèves et la gestion des flux sur tous les sites. Il commande directement l'école de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air (EFSOAA) de Rochefort et exerce une autorité hiérarchique sur les entités de l'Armée de l'air implantées au sein des écoles des autres Armées à Rennes, Querqueville, Angers et Bourges.

L'EFSOAA

maison mère du sous-officier de l'Armée de l'air et de la formation à la maintenance aéronautique

L'EFSOAA forme 100% des sous-officiers de l'Armée de l'air en formation militaire initiale et en formation de perfectionnement, ce qui représente 60% de l'effectif total de l'Armée de l'air. Après avoir effectué plus de quatre mois de formation militaire, ces aviateurs poursuivent ensuite leur formation professionnelle dans une spécialité qu'ils ont choisie, qui les amènera à servir au sein d'unités opérationnelles. Près de 60% d'entre eux restent à Rochefort pour effectuer leur formation professionnelle dans 10 spécialités différentes, les



EFSOAA



ARMÉE DE L'AIR

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. 05 46 88 82 21
Fax 05 46 88 81 57

esom.cem-sec.fct@intradef.gouv.fr
www.efsoaa.air.defense.gouv.fr

autres élèves rejoignant d'autres écoles de l'Armée de l'air ou des écoles de l'Armée de terre et de la Marine nationale, selon la spécialité.

Dans le cadre de la mutualisation interarmées, l'EFSOAA assure également la formation aux spécialités liées à la maintenance aéronautique au profit des trois armées (Armée de l'air, Armée de terre et Marine nationale) ainsi que de la Gendarmerie. Elle est aussi l'école de formation à certaines spécialités du soutien (systèmes d'information et de communication (SIC), logistique et infrastructure opérationnelle). Elle accueille quotidiennement près de 2 200 élèves et stagiaires.

L'EFSOAA

hub de la formation des sous-officiers et pôle d'expertise de la formation à la maintenance aéronautique du ministère des Armées

Un point fort de cette école est l'apprentissage des gestes professionnels sur des aéroplanes dédiés à l'instruction. L'école dispose ainsi d'une structure très proche de celle d'un escadron opérationnel : disposant d'un parc de près de 50 aéroplanes dédiés à l'instruction, les élèves peuvent apprendre leur métier sur des avions retirés du service afin d'appréhender leur futur métier, au plus près de la réalité opérationnelle. Rigueur, technicité, esprit d'équipe mais aussi motivation et compétence sont les qualités fondamentales que les instructeurs de l'école cherchent à inculquer aux élèves sous-officiers afin de permettre à ces futurs cadres de l'Armée de l'air, de la Marine nationale ou de l'Armée de terre, d'acquiescer une véritable crédibilité professionnelle et humaine.

L'école est ouverte vers l'international et accueille des instructeurs et élèves étrangers. Par ailleurs, l'EFSOAA sait offrir des stages particuliers à certaines armées étrangères en fonction de leurs demandes et développe continuellement des échanges avec les écoles des Armées de l'air étrangères (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne,...).

L'EFSOAA abrite également le centre expert de la formation pédagogique (CEFP) en charge, en particulier, de la formation pédagogique de l'ensemble des instructeurs de l'Armée de l'air, de la conception des aides pédagogiques informatisées, à l'enseignement à distance, afin de faire face à la transformation inéluctable des métiers, vers le digital.

L'EFSOAA est le pôle de formation à la maintenance aéronautique du ministère des Armées (PFMAA). Au sein de ce pôle sont formés tous les mécaniciens de spécialités aéronautiques de l'Armée de l'air, de l'Aéronavale, de l'aviation légère de l'Armée de terre, de la Gendarmerie, ainsi que certains civils du ministère des Armées.

L'EFSOAA est une école reconnue dans l'univers de l'aéronautique, entretenant de nombreuses relations avec le monde civil, notamment avec l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, ou encore l'industrie. En juin 2012, cette école, déjà certifiée ISO 9001, a reçu l'agrément certifiant qu'elle respecte les normes aéronautiques étatiques en matière de navigabilité (agrément FRA 147, équivalent étatique de la PART 147). En juillet 2015, elle a reçu l'agrément de centre de formation et d'examen pour les contrôles non destructifs (CND). En juin 2016, l'EFSOAA a été habilitée par le rectorat de l'académie de Poitiers à pratiquer le contrôle en cours de formation pour l'attribution du brevet de technicien supérieur (BTS) aéronautique. C'est une avancée majeure obtenue dans le cadre du projet de « diplomation » lié à l'individualisation des compétences qui vise à permettre aux aviateurs l'obtention d'un diplôme du MENESR^[1] qui soit supérieur à celui qu'ils avaient à l'entrée dans l'institution.



[1] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Rejoignez la communauté des aviateurs
sur devenir-aviateur.fr



AVIATEURS

VENIR ET APPRENDRE



Les escadrons de l'EFSOAA

> L'escadron de la formation militaire (EFM)

C'est au sein de cet escadron que sont développées les qualités physiques, militaires et morales des élèves, futurs sous-officiers de l'Armée de l'air.

Cet escadron de formation a pour mission de faciliter l'intégration de ces élèves au sein de l'Armée de l'air en exigeant le respect des règles fondamentales de la vie en collectivité, de les responsabiliser et de leur inculquer les valeurs militaires telles que l'abnégation, le courage, la loyauté, mais également la discipline, le respect de la hiérarchie et le sens de l'honneur. L'enseignement dispensé, pendant quatre mois où se succèdent exercices de terrains, marches, entraînement au combat, permet notamment d'acquérir les connaissances de base des techniques de protection défense et de développer l'esprit d'équipe et de cohésion. Ce savoir-faire et savoir-être sont indispensables à ces jeunes engagés et à la construction de leur identité en tant qu'aviateurs.

Deux autres escadrons forment aux spécialités des métiers de l'aéronautique :

> L'escadron de la formation aérienne des spécialités sol (EFASS)

Au sein de cet escadron, les instructeurs conçoivent et dispensent des formations dans les domaines suivants :

- le soutien opérationnel infrastructure,
- le soutien logistique,
- les systèmes de communication, de navigation et de surveillance,
- les systèmes et supports de télécommunication,
- l'administration des systèmes d'information et de communication,
- la maintenance des véhicules et matériels d'environnement aéronautique (1/3 à Rochefort et 2/3 à Bourges).

Cet escadron assure également les formations transverses comme la formation à la langue anglaise ou encore la formation au commandement des sous-officiers supérieurs.

> L'escadron de la formation à la maintenance aéronautique de la Défense (EFMAD)

Il forme les spécialistes en maintenance aéronautique pour les spécialités vecteur-porteur, avionique, armement opérationnel et structure aéronef.

En partenariat depuis plus de dix ans avec la Marine nationale, l'EFMAD réalise également des formations techniques au profit du personnel civil du service industriel de l'aéronautique et accueille depuis septembre 2010, la formation de base des techniciens de l'aviation légère de l'Armée de terre.

Bref historique de l'EFSOAA

L'école des apprentis mécaniciens de l'Armée de l'air est créée le 1^{er} août 1933 et s'installe sur le site de Rochefort-Soubise. Dispersée en 1940 en raison de la guerre, elle est regroupée de nouveau à Rochefort à partir de 1945, puis fait mouvement sur le tout nouveau site de Rochefort Saint-Agnant en 1978. Suite à la fermeture de la base aérienne 726 de Nîmes, la formation militaire des sous-officiers est transférée à Rochefort le 1^{er} juillet 1996. En septembre 1998, devenue le pôle unique de formation des sous-officiers de l'armée de l'air, l'école prend la dénomination « d'école de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air ». L'EFSOAA accueille les élèves mécaniciens de l'aéronautique navale à partir de 2002. En septembre 2006, le commandement des écoles de l'armée de l'air étant dissous, le commandement des écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'Armée de l'air est confié au Général commandant l'EFSOAA, et son état-major est implanté sur le site de Rochefort. Enfin, en 2010, l'Armée de terre rejoint l'EFSOAA pour assurer la formation de ses sous-officiers mécaniciens de l'aviation légère de l'armée de Terre.



Groupement de soutien de la base de défense Rochefort-Cognac

Le Groupement de soutien de la base de défense Rochefort-Cognac (GSBdD RSC) a été créé le 1^{er} janvier 2011. Organisme du Service du Commissariat des Armées depuis le 1^{er} septembre 2014, il est chargé d'assurer le soutien courant sur un territoire déterminé - la base de défense - afin de permettre aux forces et autres services de réaliser leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Le GSBdD RSC est implanté à Rochefort sur le site de la base aérienne 721, Adjudant GÉMOT. Il dispose de trois antennes positionnées au cœur des garnisons majeures de la base de défense (La Rochelle, base aérienne 709 Cognac et EETAA 722 Saintes) qui assurent un soutien de proximité aux formations implantées sur ces emprises (gestion courante et informations en matière de RH, achats, AGSC, RHL...).

Fort d'un effectif de 444 personnes (civils et militaires confondus), le GSBdD RSC soutient 6 260 administrés dans les différents domaines (administration du personnel, achats finances, soutiens communs, soutien vie).

Il est ainsi composé de quatre services :

Service Administration du Personnel (SAP)

- administration des ressources humaines et de solde (militaires d'active, de réserve et civils),
- actes techniques de chancellerie.

Service Achats Finances (SAF)

- achats,
- gestion du budget,
- administration des déplacements,
- suivi des marchés.

Service Soutien Vie (SSV)

- accueil, restauration,
- loisirs, hôtellerie.

Service Soutiens Communs (SSC)

- courrier,
- bureau logement,
- transport local et national,
- gestion des matériels habillement, couchage, campement et ameublement (HCCA),
- entretiens espaces intérieurs et extérieurs,
- traitement des déchets,
- soutien pétrolier,
- soutien extincteurs.



GSBdD RSC



17133 Rochefort Air

Tél. : 05 46 88 82 09

gsgbdd-rsc.sec.fct@intradef.gouv.fr



Le cercle mixte interarmées de Rochefort dépend du GSBdD RSC. Il propose des prestations d'hôtellerie, de restauration et événementielles (colloques, séminaires, mariages, baptêmes, expositions,...) au profit des ayants droits de la Défense.

Les principales formations soutenues par le GSBdD RSC :

- la base aérienne 721 Rochefort (BA 721),
- la base école Rochefort (BER),
- l'école de formation des sous-officiers de l'Air (EFSOAA),
- le commandement des écoles de sous-officiers et militaires techniciens de l'Armée de l'air (ESOMAA),
- le commandement de la base de défense Rochefort-Cognac (BdD),
- la base aérienne 709 de Cognac (BA 709),
- l'école d'enseignement technique de l'Armée de l'air de Saintes (EETAA 722),
- la délégation militaire départementale à La Rochelle (DMD),
- le service de l'accompagnement professionnel et des pensions (SA2P La Rochelle),
- la sous-direction des pensions (SDP La Rochelle),
- la sous-direction de l'action sociale (SDAS La Rochelle),
- l'inspection technique de l'action sociale (ITAS La Rochelle),
- 3^e régiment du service militaire volontaire à La Rochelle (SMV),
- l'unité du service infrastructure de la Défense de Rochefort (USID),
- 113^e antenne médicale (AM de Rochefort),
- les centres d'informations et de recrutement des forces armées (CIRFA La Rochelle),
- les unités de la Gendarmerie maritime à La Rochelle,
- le détachement d'hélicoptères de la Marine nationale 35 F à La Rochelle,
- les sémaphores (Ile de Ré, Ile d'Oléron)...



La conduite du changement SCA 2022

Au cours de l'année 2020, le GSBdD RSC actuel va évoluer vers une nouvelle structure avec la mise en place des accueils ATLAS (accès en tout temps, tout lieu au soutien).

Ce changement a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu, la satisfaction du soutenant et du soutenu, grâce à des mesures qui offrent : plus de simplicité, plus d'efficacité, plus de proximité et plus de modernité.



13^e Centre médical des armées

113^e antenne médicale



ÉCHELON DE COMMANDEMENT

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

Tél. : 05 46 88 80 54
PNIA : 811 721 8054

113^e antenne médicale

SITE DE ROCHEFORT

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

Tél. : 05 46 88 80 54
PNIA : 811 721 8054

113^e antenne médicale

SITE LA ROCHELLE

3^e RSMV - Quartier Beauregard
17023 La Rochelle Cedex 1

Tel : 05 16 49 34 91
PNIA : 821 172 34 91

31^e antenne de médecine de prévention

LA ROCHELLE

5, place de Verdun
17016 La Rochelle Cedex 1

Tel : 05 46 50 22 84

108^e antenne médicale

SAINTES

Base aérienne 722 - EETAA
17136 Saintes Air

Tél. : 05 46 95 85 73
PNIA : 811 722 85 73

112^e antenne médicale

ROCHEFORT GENDARMERIE

École de gendarmerie
CS 90179
17308 Rochefort Cedex

Tél. : 05 46 88 31 77

106^e antenne médicale

COGNAC

Base aérienne 709
16109 Cognac Air

Tél. : 05 45 32 74 94
PNIA : 811 709 7494



La mission prioritaire du service de santé des armées (SSA) est le soutien médical de la communauté de défense (militaires et civils des forces armées et de la Gendarmerie nationale, d'active et de réserve) sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations avant, pendant et après l'engagement des forces.

Le 13^e centre médical des armées (13^eCMA) est un organisme du service de santé des armées dont la zone de responsabilité couvre l'ex-région Poitou-Charentes. Il est constitué d'un échelon de commandement, de neuf antennes médicales, de deux antennes de médecine de prévention et d'un groupe vétérinaire, répartis sur cinq départements.

Sur la base de défense Rochefort-Cognac (BdD RSC), le 13^e CMA a quatre antennes médicales (AM) et une antenne de médecine de prévention (AMP) ; l'échelon de commandement du 13^e CMA est également implanté sur la BdD RSC :

Les antennes du 13^e CMA assure le soutien médical de proximité et dans ce cadre, elles sont chargées de :

- contrôler et suivre l'état de santé de militaires et du personnel civil (surveillances spécifiques, poursuite des traitements, évaluation des séquelles..),
- s'assurer de leur aptitude par la mise et le maintien en condition physique et mentale (sélection, aptitude, vaccinations, soins, prévention, éducation sanitaire..).

En outre, les AM peuvent être amenées à prendre en charge les anciens combattants, les militaires retraités et les familles des militaires.



Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Rochefort



L'unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Rochefort (USID), échelon local de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux (ESID), créée le 1^{er} janvier 2011, est chargée de la maintenance de l'infrastructure et de la gestion technique du patrimoine pour l'ensemble de la base de défense de Rochefort-Cognac (BdD RSC).

Implantations

L'USID de Rochefort, dont la portion centrale est implantée sur la base aérienne 721 de Rochefort, dispose de quatre antennes stationnées sur :

- la base aérienne 709 de Cognac,
- la base aérienne 721 de Rochefort,
- la base aérienne 722 de Saintes,
- la caserne Beauregard à La Rochelle.

Missions

Elle assure une mission d'assistance au commandement en matière d'infrastructure auprès du commandant de la base de défense et des commandants d'organismes se trouvant dans son périmètre géographique.

Conseillère du Commandant de la BdD en matière d'infrastructure, elle l'assiste dans la préparation des programmes de travaux. Dans le cadre de la maintenance des installations, de la réhabilitation et de l'adaptation des infrastructures, elle :

- prépare la réunion de concertation annuelle en vue de définir les opérations de maintien en condition des infrastructures,
- monte et conduit les opérations d'infrastructure sur les sites de la BdD en s'appuyant sur le tissu économique local,
- procède aux achats de fournitures indispensables à l'activité de maintenance assurée par ses régies.

Par ailleurs, en tant que gestionnaire technique et domanial du patrimoine immobilier de la Défense, l'USID en assure la conservation et la surveillance tout en intégrant les contraintes environnementales sur chacun des sites soutenus.

Enfin, elle assure le suivi des contrats relatifs à la fourniture d'électricité, de gaz et d'eau nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures et anime le comité mixte d'énergie locale de la BdD.

Effectifs

L'unité est composée de 110 militaires et civils provenant de différents horizons : des agents détachés du MEDDE, du personnel de l'armée de l'air, du personnel de l'armée de terre et du personnel civil de la Défense

Organisation

Son organisation est conforme au format type d'une USID :

- une section assistance au commandement composée du secrétariat de l'unité et d'une cellule marchés,
- une section ingénierie de la maintenance,
- une section gestion technique du patrimoine qui dispose d'une cellule « gestion technique » et d'une cellule « domaine »,
- des régies travaux implantées sur chacune des antennes, en intervention H24.

USID



Base Aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. : 05 46 88 84 63
PNIA : 811 721 8463

Centre territorial d'action sociale département de Charente-Maritime

Secteur d'encadrement



Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. : 05 46 88 81 05
PNIA : 811 721 8105
*ctas-bordeaux-secteur-rochefort-poitiers.
courrier.fct@intradef.gouv.fr*

Antenne d'action sociale de Rochefort

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. : 05 46 88 83 69
PNIA : 811 721 8369
bdd-rsc.act-soc.fct@intradef.gouv.fr

Antenne d'action sociale de Saintes

BA 722 - EETAA
17136 Saintes Air
Tél. : 05 46 95 70 17
PNIA : 811 722 8317
ba722.echelon-social.fct@intradef.gouv.fr

Antenne d'action sociale de La Rochelle

Caserne Aufrédi
5, place de Verdun
BP 60000
17016 La Rochelle Cedex 1
Tél. : 05 46 50 22 76
PNIA : 829 172 2276

Antenne d'action sociale gendarmerie de La Rochelle

121 Rue des Gontheries
17021 La Rochelle Cedex
Tél. : 05 46 00 50 12
asa-ggd17@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SGA
Secrétariat général pour l'administration

Au niveau du département de la Charente-Maritime, l'action sociale du ministère des Armées est organisée comme suit :

- un niveau central d'encadrement, structure administrative chargé d'animer plusieurs équipes de personnels sociaux appartenant aux antennes d'action sociale (AAS) de la zone territoriale Poitou - Charente-Maritime.
- quatre antennes d'action sociale (AAS), composées d'assistants de service social et d'agents de soutien de l'action sociale, chargées de soutenir sur le département tous le personnel des organismes du ministère des Armées et de la Gendarmerie nationale, de l'accompagnement social des familles, ainsi que celui des retraités et isolés de la communauté Défense.



Détachement systèmes d'information et de communication de Rochefort

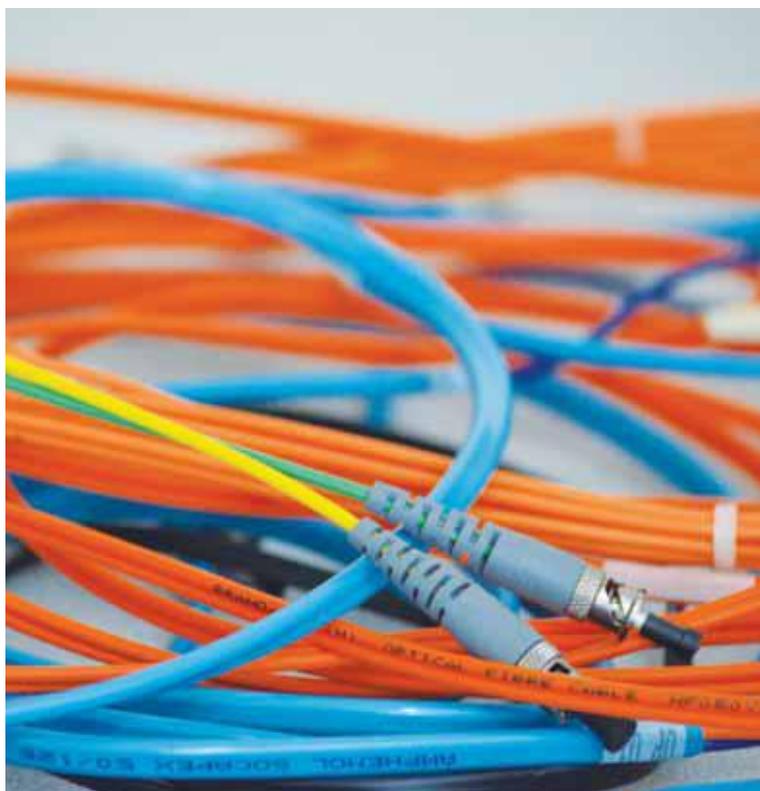
Le détachement des systèmes d'information et de communication (SIC) de Rochefort est subordonné fonctionnellement et organiquement au CIRISI Cognac. Il travaille de manière autonome vis-à-vis du CIRISI au profit des organismes de Rochefort rattachés à sa zone de responsabilité ; en HO et HNO.

Il assure la gestion et le soutien de certains équipements constituant les moyens de communication : les réseaux et les dessertes associées. Il intervient, par télé-action ou par intervention sur site, pour assurer la remise en ordre de marche des éléments défectueux.

Par ailleurs, il assure les éléments dont il a la responsabilité :

- le suivi et la résolution des incidents SIC,
- la supervision et la gestion des réseaux,
- la supervision des chaînes de liaison et des moyens de desserte,
- la gestion des différents services SIC mis en œuvre par la DIRISI,
- la réalisation des opérations d'assistance et d'intervention sur les éléments SC, SI et réseaux locaux.

En outre, le détachement SIC de Rochefort assure la configuration et la mise à la clé de certains équipements de chiffrement.



Détachement SIC de Rochefort



Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. : 05 46 88 80 22
PNIA : 811 721 8022



Antenne régionale Défense mobilité de Rochefort, Saintes, Cognac et Angoulême

L'OPÉRATEUR UNIQUE DE RECONVERSION DU MINISTÈRE DES ARMÉES

L'antenne régionale Défense mobilité accompagne le personnel ressortissant du ministère des Armées et leurs conjoints dans leur démarche de transition professionnelle. Les candidats bénéficient d'un processus d'accompagnement individuel et personnalisé, dans la perspective d'une seconde partie de carrière dans le milieu civil. L'aide est proposée selon un principe d'équité, quels que soient le statut et l'armée d'appartenance, jusqu'à trois ans après la date de radiation des contrôles.

L'accompagnement se fait autour de quatre axes :

- information,
- orientation,
- formation,
- placement.

Antenne régionale Défense mobilité de Rochefort, Saintes, et Cognac et Angoulême

**811 721 80 82
05 46 88 80 82**



ARDM



Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

Tél. : 05 46 88 80 82
PNIA : 811 721 80 82

N° vert : 0 800 64 50 85
(gratuit depuis un poste fixe)

www.defense-mobilité.fr

www.defense-mobilité.fr



Service historique de la Défense de Rochefort



Présentation

Le service historique de la Défense (SHD) à Rochefort est l'une des dix implantations d'un service central installé au château de Vincennes. Il a la charge de la collecte, du classement, de la conservation, de la communication et de la valorisation du patrimoine écrit de la marine de la façade atlantique, pour la partie du littoral comprise entre la Vendée et la frontière espagnole. Il entretient aussi une bibliothèque spécialisée en histoire maritime.

Les fonds et collections

Les fonds et collections tirent leur origine d'une part des archives du port de Rochefort et de son arrondissement maritime, et d'autre part de la bibliothèque du port, créée en 1836 à partir des livres de l'école d'hydrographie. Ils ont eu la chance d'échapper aux bombardements et incendies, et se distinguent par l'importance des documents d'Ancien Régime et du XIX^e siècle.

Quelques chiffres

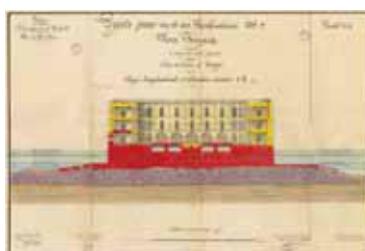
- 7 km linéaires d'archives,
- 25 000 ouvrages,
- 600 titres de périodiques dont 50 titres vivants,
- 5 000 plans de bâtiments et d'édifices,
- 2 000 plaques de verre représentant la ville et les constructions navales au 19^e siècle.

Des ressources offertes à tous

Installée dans une ancienne caserne des équipages de la Flotte construite sous le Second Empire, la division sud-ouest du SHD dispose d'une salle de lecture, de salles d'exposition et d'une salle de conférence. Ouvert à tous, le service est accessible gratuitement. Une carte de lecteur est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité.

Horaires

Lundi : 13h30 - 17h00
Mardi-vendredi :
9h00 - 12h30 - 13h30-17h00
(Fermeture à 16h30 le vendredi)



SHD



4, rue du Port
17300 Rochefort
Tél. : 05 46 87 74 90

shd-rochefort.contact.fct@intradef.gouv.fr
www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

Musée national de la Marine à Rochefort

Le Musée national de la Marine, établissement public dont la vocation est la diffusion du fait maritime, est présent à Paris et dans les quatre ports de Brest, Port-Louis, Rochefort et Toulon. À Rochefort, le musée présente deux établissements : le musée dédié à l'arsenal maritime et l'école de médecine navale, qui présente des collections du service de santé des Armées. Par cette double implantation, le musée de la Marine est un élément clé de la compréhension du patrimoine maritime du territoire.

Le musée de la Marine : le commandement de l'arsenal

Le musée est installé dans le plus ancien édifice civil de la ville, l'Hôtel de Cheusses, aujourd'hui classé monument historique. Logis du dernier seigneur de Rochefort, il devient après 1666 date de création de l'arsenal, le siège de pouvoirs locaux, militaires puis administratifs, au cœur du dispositif industriel, économique et militaire qu'est l'arsenal. À la fois résidence et lieu officiel, ce monument est un lieu de réception et de prestige.

Musée national de la Marine

Hôtel de Cheusses
1, place de la Galissonnière
17300 Rochefort
Tél. : 05 46 99 86 57
rochefort@musee-marine.fr

Des collections nationales

Les collections exceptionnelles qui y sont présentées livrent les clés de compréhension du grand arsenal voulu par Louis XIV et qui façonne le paysage de l'estuaire de la Charente pendant plus de 250 ans. L'aventure industrielle que représente la construction des navires de guerre y est mis en valeur dans toutes ses dimensions : techniques, militaires, économiques, urbaines, plastiques, philosophiques et ouvrent également sur l'imaginaire des voyages au long cours.

Un musée vivant et accessible

Le musée est un lieu de rencontres ouvert à tous. Il met en œuvre des outils et actions pour mettre les collections au service des interrogations de notre temps. Audioguides, visites générales et thématiques, goûters d'anniversaire, salle de jeux, actions pédagogiques, concerts, conférences et spectacles affirment combien la culture maritime est un sujet contemporain.

Le musée est labellisé Musée de France, Qualité Tourisme, Accueil vélo – Vélodyssée et Tourisme et Handicap pour les handicaps visuel, auditif et mental. Le rez-de-chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite.



L'école de médecine navale : un lieu unique

Créée en 1722, l'école de médecine navale de Rochefort est la première à ouvrir au monde. Elle forme pendant plus de 240 ans, les chirurgiens embarqués à bord, qui participent aux guerres comme aux voyages d'exploration autour du monde. Les collections anatomiques, zoologiques, botaniques et ethnographiques, ont ainsi été rassemblées pour servir à la formation des officiers de santé, médecins et pharmaciens de Marine.

Aujourd'hui, elle se présente telle qu'elle était au milieu du XIX^e siècle et forme le dernier cabinet d'anatomie et d'histoire naturelle d'Europe à ne pas avoir été détruit ou dispersé. Sa bibliothèque est

composée d'un fonds de 25 000 ouvrages, qui peuvent être consultés sur rendez-vous.

Un voyage au cœur de l'humanité

Visiter l'école de médecine navale aujourd'hui est d'abord une expérience sensible, qui invite à la découverte de collections particulières et émouvantes qui reflètent un imaginaire scientifique exceptionnellement préservé. Si l'École de médecine navale livre l'image d'un état de connaissances dont nous sommes les héritiers, elle ouvre aussi sur une histoire dense où se mêle science, technique, politique et société.



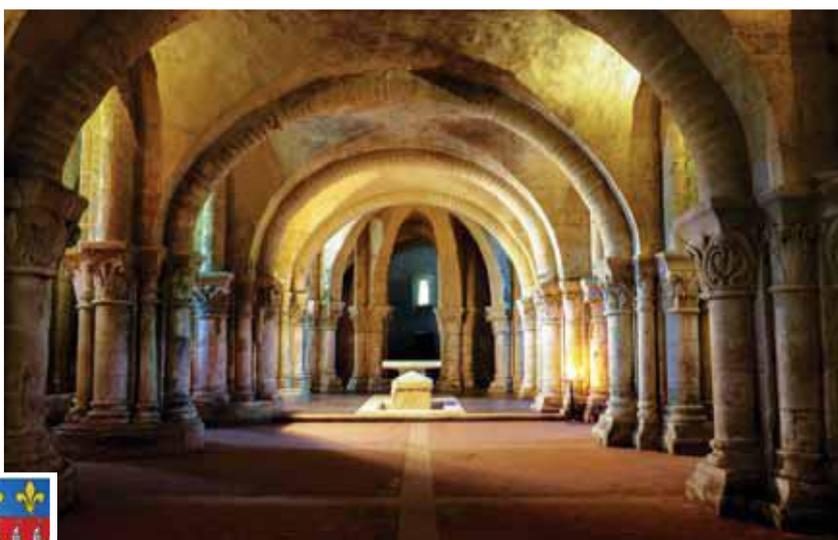
École de médecine navale

25, rue de l'Amiral Meyer
17300 Rochefort
Tél. : 05 46 99 59 57
aemn@musee-marine.fr

Garnison de Saintes

Longtemps chef-lieu du département de la Charente-Maritime, la ville de Saintes fut aussi ville de garnison et a accueilli différents régiments dont le plus célèbre demeure le 6^e régiment d'infanterie.

Depuis 1949, la ville est devenue une garnison de l'Armée de l'air. Une de ses écoles, l'école d'enseignement technique de l'Armée de l'air (EETAA) 722 y est implantée.



EETAA 722 « Capitaine Albert Raffin »



En 1963,
la BA 722 prend le nom de
« Capitaine Albert RAFFIN »
en hommage
à un ancien élève tombé
en Indochine en service
aérien commandé.

EETAA 722



Route de Bordeaux
17136 Saintes Air
Tél. : 05 46 95 85 04
www.eetaa722.fr
Facebook : @eetaa722
Instagram : @eetaa722_officiel

L'Armée de l'air s'est implantée à Saintes en 1945, date à laquelle une école de conducteurs et mécaniciens automobile s'est installée dans les anciennes usines HISPANO-SUIZA, construites en 1938.

En Avril 1949, le site de Saintes Paban reçoit la mission d'accueillir une annexe de l'école de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air de Rochefort, la base aérienne 722 est alors créée. Progressivement, les ateliers qui avaient servi entre 1939 et 1940 aux chaînes de montage des canons de 20 mm armant nos avions MORANE 405, 406 et DEWOITINE 520 sont adaptés aux besoins spécifiques de l'instruction des élèves.

En 1961, tous les apprentis mécaniciens de l'Armée de l'air s'y retrouvent pour suivre deux années d'instruction, les préparant principalement à l'école de spécialisation de Rochefort.

En 1962, la nouvelle école de Saintes reçoit son drapeau du chef d'État-major de l'Armée de l'air. Le 6 avril 1978, il est décoré de la médaille de l'Aéronautique pour services rendus à l'Armée de l'air, félicitant l'école pour la formation de plus de 40 000 élèves dont nombre d'entre eux sont tombés au champ d'honneur. Le 1^{er} juillet 1990, la base aérienne 722 devient « école d'enseignement technique de l'Armée de l'air 722 », aussi appelée EETAA 722.

En 1963, la BA722 prend le nom de « capitaine Albert Raffin » en hommage à un ancien élève tombé en Indochine en service aérien commandé.

En 1999, l'Armée de l'air décide de féminiser ses promotions d'élèves techniciens en leur ouvrant l'accès au concours.

Le 5 mai 2019, l'école fête ses 70 ans d'existence et les 20 ans de la féminisation de ses promotions.



École d'enseignement technique de l'Armée de l'air 722

Depuis 1949, l'Armée de l'air assure de multiples formations au sein de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) 722. Cette école permet aux jeunes en formation de se structurer et de développer, à travers une formation englobant les enseignements militaire, académique et citoyen, des compétences qui viendront sceller un savoir-faire d'excellence qui les guidera jusque dans les unités opérationnelles de l'Armée de l'air. L'école reçoit de surcroît environ 2 500 jeunes de la région par an lors des journées de la défense et de la citoyenneté (JDC).

L'EETAA 722 accueille tous les ans, désormais sur dossier, une promotion de 244 jeunes âgés de 16 à 18 ans. Le nombre d'élèves sera amené à évoluer dans les années à venir avec l'ouverture de classes supplémentaires, notamment dans la filière BAC PRO. Ces élèves techniciens, aussi appelés « Arpètes », sont militaires. Leur engagement pour une scolarité gratuite et rémunérée pendant deux années en internat, pour les classes de première et terminale, ouvre la voie à un autre engagement à servir l'armée de l'air les cinq années suivantes.

Des salles de cours et des hangars aménagés et dédiés aux travaux pratiques sur des avions tels que l'Epsilon, l'AlphaJet ou le mirage 2000, permettent à l'École militaire de Saintes de dispenser cinq cursus de filières générale, technologique ou professionnelle, complétés par une formation militaire :

- le baccalauréat général avec les spécialités mathématiques, physique-chimie et sciences de l'ingénieur ainsi que les options maths expertes et maths complémentaires (ancien S-SI),
- le baccalauréat STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) avec la spécialité SIN en terminale,
- le baccalauréat professionnel aéronautique option systèmes,
- le baccalauréat professionnel aéronautique option avionique,
- le certificat d'aptitude professionnelle aéronautique option systèmes.



Les trois derniers cursus comprennent des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), comptant seize semaines pour les baccalauréats professionnels et douze semaines pour les certificats d'aptitude professionnelle. Ces périodes de formation se profilent sous la forme de différents stages de découverte dans des unités opérationnelles de l'armée de l'air, pendant lesquels les élèves techniciens se mesurent pour la première fois à leur futur métier. C'est une opportunité d'immersion dans les escadrons de soutien technique aéronautique des bases aériennes.

L'aboutissement des deux ans de formation au sein de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air est marqué par la promotion au grade de sergent des titulaires d'un baccalauréat, lors de leur accès aux écoles de spécialisation. Les titulaires du CAP sont mutés sur une base opérationnelle de l'Armée de l'air et servent en qualité de militaire du rang. Promus au grade de caporal, ils entrent sans attendre dans la vie active en exerçant le métier qu'ils ont choisi et pour lequel ils ont été formés pendant leurs deux années de scolarité en Saintonge. Pour toutes les filières, le choix de l'orientation dans une spécialité technique répond aux besoins de l'Armée de l'air pour les différentes propositions, comme par exemple la spécialité mécanicien aéronef, celle de spécialiste des télécommunications ou encore informaticien, mais aussi des résultats obtenus par un élève au cours de sa formation.

L'enseignement scolaire est empreint des valeurs et de l'éthique de l'institution militaire afin de permettre une entrée rapide dans la vie professionnelle et la prise de responsabilités nécessaires à l'accomplissement du métier des armes. L'enseignement dispensé au cœur de l'école favorise l'apprentissage de l'autonomie chez les élèves qui apprendront notamment à s'approprier l'une des qualités fortes des Arpètes, la « débrouillardise », ainsi que l'ouverture d'esprit, la cohésion ou « esprit de corps » et bien d'autres qualités qui leurs seront demandées tout au long de leur carrière militaire.

L'école d'enseignement technique de l'Armée de l'air 722 est un tremplin pour les aviateurs de demain et a l'honneur d'avoir pour mission de former et diplômé les futurs acteurs de l'Armée de l'air en s'appuyant sur :

- la direction de l'enseignement (DE), chargée de la formation scolaire et militaire de plus de 500 élèves techniciens par an,
- l'escadron d'enseignement militaire (EEM), chargé de l'encadrement militaire des promotions d'élèves techniciens durant leurs deux années passées à l'école,
- l'escadron d'instruction au vol à voile 25.535 (EIVV) « Cordouan », qui a pour mission de contribuer à la formation des futurs pilotes et d'armée de l'air. Sa présence sur le site de l'EETAA 722 permet notamment aux élèves de réaliser des vols d'initiation au vol planeur et ainsi de découvrir la 3^e dimension qui caractérise tout particulièrement l'arme aérienne.



Centre d'information et de recrutement des forces armées • bureau Terre

Mission

Le CIRFA informe et recrute les volontaires en fonction de l'âge et du niveau scolaire : de 17 ans et demi à 32 ans et du niveau 3^{ème} à BAC +5.

Cadre d'Action

Quatre conseillers en recrutement se partagent la Charente-Maritime.

Implantation

Le CIRFA bureau Terre est implanté en plein cœur de La Rochelle.

A La Rochelle du lundi au vendredi, et sur RDV sur Permanences les mercredis à :

Jonzac,	Marennes,
Rochefort,	Royan,
Saintes,	Saint Jean d'Angély,
Surgères.	



CIRFA bureau Terre



Place de Verdun
17023 La Rochelle Cedex

Tél. : 05 46 50 42 00

Fax : 05 46 50 42 09

cirfa-terre-la-rochelle.cmi.fct@intradef.gouv.fr

www.sengager.fr



Horaires . place Verdun

Lundi

13h00 - 18h00

Mardi au vendredi

9h00 - 12h00 • 13h00 – 18h00



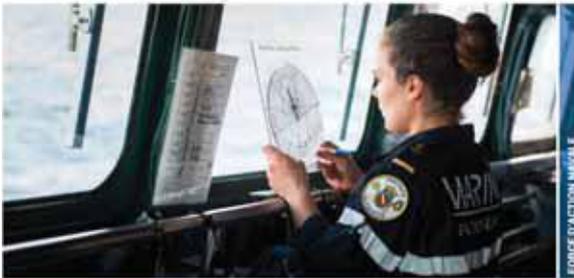
Centre d'information et de recrutement des forces armées • bureau Marine

LA MARINE RECRUTE

dans plus de 50 métiers



FORCE DE L'ÉVALUATION NAVALE



FORCE D'ACTION NAVALE



FORCE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDE



FORCES SOUS-MARINES

REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

ETREMARIN.FR



CIRFA bureau Marine



27, quai de Marans
17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 28 23 28

cirfa.marine.larochelle@gmail.com
www.etre marin.fr

Chaque année, la Marine recrute et forme plus de 3 500 filles et garçons de niveau 3^e à Bac + 5, âgés de 16 à 30 ans, dans plus de 50 métiers et quatre grands domaines d'emploi :

Métiers des opérations navales

Observer les mouvements autour des unités de la marine, identifier les menaces, réagir immédiatement en cas de besoin.

Métiers : matelot opérations navales, détecteur anti-sous-marin, technicien armes et munitions, officier conduite des opérations.

La mécanique des forces de surface et sous-marines

Exploiter, entretenir, contrôler et réparer des équipements et les systèmes de propulsion, de production et de distribution d'énergie des bâtiments de combat.

Métiers : technicien de maintenance navale, mécanicien, électrotechnicien naval, technicien de conduite et de maintenance nucléaire, équipier mécanique et électricité.

Métiers de l'aéronautique navale

Mettre en œuvre des avions et des hélicoptères de la Marine nationale, réaliser la maintenance des aéronefs, à terre et sur des bâtiments en mer, conduire des opérations pour la maîtrise de l'espace aéromaritime.

Métiers : pilote de l'aéronautique navale, technicien (avionique, cellule, moteur), opérateur de maintenance, personnel navigant tactique, contrôleur aérien, opérateur de manutention des aéronefs.

Métiers du soutien

Assurer le bon fonctionnement des unités à terre et en mer (postes dans les domaines de la restauration collective, les ressources humaines, la logistique, l'informatique...)

Métiers : gestionnaire des ressources humaines, technicien comptabilité et logistique, assistant administratif, gérant d'établissement de restauration collective, technicien des systèmes d'information, des réseaux et des télécommunications.

Compte tenu de la diversité des offres, de la variété des métiers exercés, de la multiplicité des filières et de l'étalement des recrutements tout au long de l'année, il existe une opportunité d'emploi qui répondra à vos aspirations et à vos capacités.



Section d'information et de recrutement

• Armée de l'air

La section d'information et de recrutement (SIR) de Rochefort intervient sur l'ensemble des deux départements des Charentes (16 et 17).

Nos conseillers informent, renseignent et orientent les candidats à l'engagement.

Vous pouvez nous rencontrer sur rendez-vous au
05 46 88 83 25 ou 05 46 88 80 85
dans l'une de nos permanences au plus proche de chez vous :

ROCHEFORT

lundi au vendredi

ANGOULÊME

2^e et 4^e mercredi de chaque mois

COGNAC

2^e et 4^e mercredi de chaque mois

LA ROCHELLE

1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois

SAINTES

1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois

Mais également :

- dans votre établissement scolaire lors de nos différentes interventions,
- à l'occasion de salons étudiants, forums emplois, meeting aériens...
- sur internet www.devenir-aviateur.fr



SIR Armée de l'air

BA 721
17133 Rochefort Air
Tél. : 05 46 88 80 85
05 46 88 83 25

ba721.recrutement.fct@intradef.gouv.fr



Sémaphores de Charente-Maritime



Le mot sémaphore vient du grec « SEMA » signe et « PHOROS » qui porte. Il désigne un poste de signalisation établi sur une côte pour communiquer par signaux optiques avec les navires en vue.

Fonctionnement

Actuellement les sémaphores sont classés en trois groupes selon leur situation géographique et l'importance des missions qu'ils assurent :

Les vigies armées par dix personnes assurent une veille permanente à l'entrée des ports militaires.

Les sémaphores de 1^{re} catégorie ou permanents, fonctionnent avec neuf personnes et assurent une veille permanente en des endroits remarquable de la côte ou dangereux pour la navigation ainsi qu'à l'entrée des ports de commerce d'intérêt majeur (PCIM).

Les sémaphores de 2^e catégorie ou intermittents répartis le long de la côte pour obtenir une surveillance continue avec le reste de la chaîne sémaphorique, assurent avec un équipage de cinq personnes, une veille du lever au coucher du soleil.



Missions militaires

- assurer la présence de la marine nationale en certains points de la côte,
- surveiller l'espace maritime, terrestre et aérien : surveillance de la zone qui leur a été attribuée,
- assurer un service de transmissions : écoute de fréquences civiles et militaires,
- informer les commandements opérationnel et organique.
- réguler et surveiller le trafic maritime : signaler à l'autorité maritime toute infraction à la réglementation relative à la navigation, à la pêche...

Missions de service public

Sauvegarde de la vie humaine (en liaison avec les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage) :

- surveillance du plan d'eau,
- écoute des fréquences de détresse,
- diffusion de toute information relative à la sécurité de la vie humaine,
- signalisation des avis de coups de vents et tempête,
- participation aux opérations de sauvetage en mer,
- surveillance de l'espace terrestre (feu de forêt),
- observations météorologiques au profit de la marine nationale et de Météo France : les sémaphores reçoivent les bulletins météorologiques des prévisions qu'ils communiquent aux bâtiments civils et militaires sur demande et aux usagers (en radiophonie),
- concours aux tâches des autres administrations (Douanes, Affaires Maritimes, Gendarmerie, Mairie...) dans le cadre de la coordination de l'action de l'état en mer exercée par le Préfet Maritime (police des pêches, surveillance des zones interdites de mouillage, des sites archéologiques, zones de tirs, zone de pétardements, du balisage de jour et de nuit),
- prévention des pollutions maritimes accidentelles.

Sémaphores

Sémaphore CHASSIRON

17650 Saint-Denis d'Oléron

Tél. : 05 46 47 85 43

Sémaphore LES BALEINES

17590 Saint-Clément des Baleines

Tél. : 05 46 29 42 06



Brigades de gendarmerie maritime

Brigade de surveillance du littoral



BSL



Gendarmerie maritime
BP 30522
17023 La Rochelle
Tél. : 05 46 51 45 65

Il y a onze unités de type BSL en Gendarmerie maritime, du nord au sud et une outre mer : Boulogne, Caen, Cherbourg, Brest, Lorient, La Rochelle, Lège Cap-Ferret, Port-la-Nouvelle, Marseille, Toulon, à La Réunion.

La BSL de La Rochelle est subordonnée à la compagnie de Gendarmerie Maritime de Lorient. Elle relève du groupement de Gendarmerie Maritime de l'Atlantique à Brest. Elle possède une compétence judiciaire sur la zone de défense ouest mais son secteur de travail est limité aux départements de la Charente-Maritime et de la Vendée. Elle est ainsi compétente sur la totalité des départements dans le ressort des tribunaux de grande instance des départements 17 et 85.

Ses missions sont multiples :

- missions de police judiciaire, administrative et militaire.
- sûreté maritime et portuaire pour les ports de commerce de La Rochelle et Rochefort – Tonnay-Charente,
- surveillance de la police des pêches depuis les lieux de pêche jusqu'aux lieux de consommation (navires de pêche en mer, sites de débarquement, criées, mareyeurs, transporteurs, étals de poissonnerie, grandes surfaces, marchés, restaurants),
- surveillance de toutes les activités de pêche en bateau, à pied et sous marine,
- surveillance de la navigation professionnelle et de loisirs (administrative, sécurité),
- enquête dans le domaine maritime (pollution, abordage, naufrage, règles de navigation, disparition en mer...),
- mise à exécution des soit-transmis du Procureur de la République pour le suivi des procédures initiées par d'autres administrations,
- surveillance des sites de la Marine nationale (affectés et désaffectés).

La BSL de La Rochelle est composée de huit sous-officiers et d'un gendarme adjoint volontaire. Ils détiennent plusieurs spécialités : OPJ et APJ, motocycliste, pilote embarcation gendarmerie, police des pêches, transport maritime, technicien en investigations criminelles de proximité, moniteur en intervention professionnelle.

Vedette côtière de surveillance maritime



VCSM

Gendarmerie maritime - BP 30522
17023 La Rochelle
Tél. : 05 46 51 45 01
Fax : 05 46 51 45 08

La VCSM Charente porte le numéro de coque P613. Elle a été admise au service actif le 29 juillet 2005.

La VCSM Charente est subordonnée à la compagnie de Gendarmerie Maritime de Lorient. Elle relève du groupement de Gendarmerie Maritime de l'Atlantique à Brest. Elle possède une compétence territoriale sur une partie des zones de défense ouest et sud-ouest et son secteur de travail est limité aux départements de la Gironde, de la Charente-Maritime et de la Vendée. Elle opère jusqu'à 20 nautiques des côtes françaises, sur 700 kilomètres de côtes.

Concourant à la posture de sauvegarde maritime, les VCSM assurent essentiellement la surveillance de l'espace maritime français. Compétentes en matière de police des pêches et de la navigation, les VCSM participent également aux missions de recherche et de sauvetage en mer. Leur implantation littorale permet une surveillance des approches maritimes contribuant à la lutte contre les activités illicites en mer, le trafic de stupéfiants, l'immigration irrégulière et le terrorisme.

Son équipage est composé de huit sous-officiers dont quatre OPJ (un plongeur) et d'un personnel de la Marine nationale.

Brigades de gendarmerie de l'Air de Rochefort et de Saintes

Les deux brigades de Gendarmerie de l'air (BGA) sont stationnées respectivement sur les bases aériennes 721 de Rochefort et 722 de Saintes. Elles sont subordonnées au groupement de Gendarmerie de l'air sud 09.513 dont l'État-major est stationné sur la base aérienne 106 à Bordeaux-Mérignac.

La Gendarmerie de l'air est une formation spécialisée de la Gendarmerie départementale placée, pour emploi, auprès du chef d'État-major de l'Armée de l'air. Elle exerce les missions de police administrative, militaire et judiciaire sur les bases, installations et établissements de l'Armée de l'air. Elle détient une compétence exclusive en matière d'accidents d'aéronefs militaires.

Trois types de missions sont assignés à la gendarmerie de l'Air :

- la sûreté-protection du domaine « air » comprend la surveillance active des bases aériennes et leurs abords, et des sites rattachés, des PSIR (points sensibles isolés rattachés),
- le conseil aux autorités,
- les missions de police militaire, administrative et judiciaire sur le domaine « Air » et en matière d'événements aériens (accident et incident) mettant en cause des aéronefs militaires français ou étrangers sur le territoire national, outre-mer et étranger.



BGA 01.721 de Rochefort



Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

BGA 01.722 de Saintes



Route de Bordeaux
17136 Saintes Air

Groupement de Gendarmerie départementale

Héritière des maréchaussées créées lors de la guerre de Cent ans (XIV^e siècle), la Gendarmerie nationale s'est imposée comme force essentielle au maintien de la sécurité intérieure et au rétablissement de l'ordre.

Fort de son maillage territorial, elle est une force de proximité reconnue.

Ainsi en Charente-Maritime, la Gendarmerie nationale déploie un effectif global de 1 100 militaires d'active et de réserve, placé sous les ordres du commandant de groupement de Gendarmerie départementale, et réparti au sein des unités suivantes :

- un état-major et des services au chef-lieu du département, basé à La Rochelle, au sein de la caserne Duverdier,
- un escadron départemental de sécurité routière ayant compétence sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier,
- une communauté de brigades nautiques avec deux brigades à La Rochelle et La Tremblade,
- une brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires à La Rochelle,
- une cellule départementale d'observation et de surveillance,
- cinq compagnies implantées dans les chefs-lieux d'arrondissement :

La Rochelle	Rochefort
Saintes	Saint-Jean d'Angely
Jonzac	

Au sein de ces unités, il existe des moyens spécialisés :

- cinq brigades de recherche, à dominante police judiciaire,
- cinq pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie dont une recevant la qualification « SABRE »,
- un groupe d'investigation cynophile implanté à Rochefort et deux équipes cynophiles, une à La Rochelle, l'autre à Saint-Jean-d'Angély,

C'est au total 57 brigades et pelotons qui sont disséminés sur l'ensemble de la Charente-Maritime.

D'autres unités de gendarmerie implantées dans le département ne dépendent pas organiquement du groupement de Gendarmerie départementale :

- le commandement des écoles de la Gendarmerie nationale et l'école de Gendarmerie de Rochefort,
- les brigades de Gendarmerie de l'air stationnées à Saint-Agnant et à Saintes,
- deux unités de Gendarmerie maritime à La Rochelle.



La Gendarmerie est chargée de veiller à la sécurité publique, de maintenir l'ordre et d'exécuter les lois. Cela se traduit pour le groupement de la Charente-Maritime par des missions de police :

- administrative (surveillance, actions préventives),
- judiciaire (constatations des infractions, rassemblement des preuves et recherches des auteurs),
- militaire (code de justice militaire).

La Charente-Maritime est un département touristique qui connaît un flux important de population sur la façade maritime pendant la saison estivale. Le groupement renforce alors ses moyens par des militaires de la Gendarmerie provenant d'unités extérieures, de la gendarmerie mobile et de la réserve.

GGD



121, rue des Gonthières
17021 La Rochelle cedex

Tél. : 05 46 00 50 99

ggd17.sec@wanadoo.fr

Commandement des écoles de la Gendarmerie nationale



Créé en 1959, l'état-major du commandement des écoles de la Gendarmerie nationale est implanté, depuis 2004, à Rochefort (Charente-Maritime) sur l'emprise de l'ancien hôtel de la Marine rebaptisé depuis, hôtel de commandement.

Le CEGN, placé sous l'autorité d'un officier général, est un grand commandement qui relève directement du Directeur général de la Gendarmerie nationale (DGGN).

Le CEGN anime et coordonne l'action de huit écoles de formation pour officiers, sous-officiers et volontaires, quatorze centres de formation et de perfectionnement, un centre de production multimédia, auquel il faut ajouter un pôle d'enseignement supérieur à Paris, et le musée de la Gendarmerie de Melun. Ses missions principales sont :

- de mettre en œuvre la politique de formation décidée par le directeur général,
- d'assurer les actions de formation initiale au profit de tous les militaires d'active de la gendarmerie, qu'ils soient officiers, sous-officiers ou volontaires, ainsi que les actions de formation continue confiées aux organismes de formation spécialisée qui lui sont subordonnés, au profit de militaires préalablement sélectionnés,
- de suivre les évolutions pédagogiques innovantes et d'en développer les méthodes applicables pour l'ensemble des actions de formation conduites au sein de la gendarmerie,
- d'élaborer et de diffuser la documentation d'instruction à laquelle les militaires des unités opérationnelles et de soutien peuvent se référer, soit à l'occasion du service, soit lors de la préparation à certains concours ou examens internes,
- d'évaluer et de contrôler la qualité des formations dispensées.

Chaque année, près de 32 000 militaires de la Gendarmerie ou fonctionnaires d'autres administrations, voire stagiaires étrangers, bénéficient d'une formation dans les écoles ou les centres. 468 actions de formations différentes y sont dispensées tant en présentiel qu'en « e-learning » (enseignement à distance), allant de quelques jours à plusieurs mois.



CEGN



2, rue Toufaire
BP 90050
17302 Rochefort Cedex

www-org.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn

École de gendarmerie de Rochefort



L'école de Gendarmerie de Rochefort est un carrefour de la formation initiale et continue des militaires de la Gendarmerie. École ouverte sur l'extérieur, elle soutient la vitalité de plusieurs partenariats qui contribuent à son audience et à sa notoriété.

En accueillant chaque année près de 7 000 stagiaires d'une grande diversité de grade, statut, origine géographique et expérience professionnelle, elle entretient sa vocation de creuset d'intégration dont la mission est de forger les énergies dont la gendarmerie a besoin pour assurer sa mission de service public. Elle regroupe deux centres nationaux de formation :

- **le centre national de formation du corps de soutien technique et administratif de la Gendarmerie** assure la formation militaire initiale et professionnelle élémentaire des élèves sous-officiers spécialisés dans les métiers du soutien opérationnel : administration et gestion du personnel, gestion logistique et financière, armurier, auto-engin blindé, affaires immobilières et restauration collective. Le centre accueille en outre la formation continue des gradés des spécialités dans les étapes qualifiantes de leur parcours de carrière (brevet supérieur de spécialiste et brevet de chef de service). Au titre d'un partenariat avec la police nationale il forme les magasiniers munitionnaires de cette administration.
- **le centre national de formation aux langues et à l'international de la Gendarmerie** développe le bagage linguistique indispensable à la polyvalence et aux missions internationales des personnels de la gendarmerie. Il associe chaque année des stagiaires étrangers représentant 121 nationalités dans l'apprentissage du français, au titre de la coopération opérationnelle avec les gendarmeries étrangères ou comme compétence préalable à la poursuite de leur scolarité dans les écoles militaires françaises. Il organise des sessions de préparation des gendarmes français de tous grades appelés à des missions à l'étranger (projection sur les théâtres extérieurs, garde de sécurité en ambassade).
- **la division de la formation** de l'école coordonne l'activité et les moyens pédagogiques des centres. Elle assure directement la formation professionnelle élémentaire des jeunes gendarmes adjoints volontaires au sein de deux compagnies d'instruction. Elle fournit les moyens pédagogiques de l'école à de nombreuses sollicitations de la direction de la Gendarmerie, du commandement des écoles ou des formations territoriales (stages divers, préparation militaire gendarmerie, centre national d'examen pour les concours d'admission à l'école des officiers ou à l'école de guerre). Elle contribue à plusieurs partenariats en accueillant annuellement plusieurs sessions de formation militaire initiale des infirmiers des hôpitaux des Armées, les élèves de collège en option « classe de défense et de sécurité globales » et les périodes de formation en milieu professionnel des élèves du baccalauréat de la filière « métiers de la sécurité ».

L'école de Gendarmerie de Rochefort intervient sur un large spectre représentatif d'une quarantaine de cursus de formation qui lui confèrent un dynamisme et un rayonnement dans toute la gendarmerie française et dans de nombreux pays étrangers.

EGR



Caserne sous-lieutenant Aubry
Rond-point Albert Bignon - CS 90179
17308 Rochefort Cedex

Tél. : 05 46 88 31 99

Fax : 05 46 88 38 80

eg.rochefort@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Centre d'information et de recrutement de la Gendarmerie de Poitou-Charentes

Le centre d'information et de recrutement est implanté au cœur de Poitiers (86) depuis 1999. Son rayonnement régional a pour but de promouvoir l'image de la Gendarmerie dans le Poitou-Charentes, d'accueillir, renseigner et orienter les personnes susceptibles d'intégrer ses rangs en qualité de gendarme adjoint volontaire (GAV), sous-officier, officier, sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la Gendarmerie nationale (CSTAGN) et réserviste.

Les interventions extérieures sont diverses et variées :

- Salons étudiants et lycéens
- Conférences dans les lycées
- Foires expositions
- Forums d'emploi

L'équipe est composée de quatre personnes spécialement sensibilisés au recrutement.

POITIERS

Lundi au vendredi
9h00 - 12h00 • 14h00 - 18h30
(sauf été à 18h00)

Nos permanences mensuelles d'information en Charente-Maritime :

LA ROCHELLE

90, rue de Bel-Air
4^e mercredi • 14h00 - 17h00

SAINTES

Mission locale
15, rue Saint-Eutrope
1^{er} mercredi • 14h00 - 17h00

ROCHEFORT

Mission locale
1, avenue Maurice Chupin
3^e mercredi • 14h00 - 17h00



CIRGEND

35, rue du Marché Notre-Dame
86000 Poitiers

Tél. : 05 49 61 66 66

Fax : 05 49 61 66 75

cir.poitiers@gendarmerie.interieur.gouv.fr

www.lagendarmerierecrute.fr



Correspondant défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Un réseau de défense renforcé sur le territoire national

Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux en 2014, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé. Un nouvel élan est donné à la mission d'information et d'animation des délégués militaires départementaux (DMD), qui sont les points uniques de contact des correspondants défense au niveau local. Pour accompagner cette nouvelle dynamique, l'instruction relative aux correspondants défense a été réactualisée. Elle réaffirme et clarifie les missions des correspondants défense ainsi que le rôle de chacun des acteurs du dispositif.

Les documents régulièrement mis à jour sont téléchargeables en ligne (www.defense.gouv.fr/portail-defense/liste-acces-directs-profil/correspondants-defense). Des informations sont également adressées par mail aux correspondants défense et aux délégués militaires départementaux.

Sa mission d'interface au service du lien armée-nation

Ces correspondants remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité militaire.

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires des armées.

Ces correspondants agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux d'y prendre part.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Les moyens de sa mission

Pour mener à bien leur mission, les correspondants défense doivent pouvoir accéder à une information régulière et réactualisée sur les questions de défense.

À cet effet, ils bénéficient de plusieurs supports de communication :

- le site internet défense,
- la lettre électronique du correspondant défense est envoyée sur messagerie électronique. Elle informe les correspondants défense et élus municipaux des 36 000 communes françaises chargés des relations avec les Armées pour leur collectivité.
- le magazine de presse écrite mensuel Armées d'Aujourd'hui complète ce panorama par des reportages spécifiques. Les correspondants peuvent également le lire en ligne,
- le Journal des Armées, magazine mensuel TV tout en images en immersion dans les forces armées, qui propose chaque mois un autre regard sur l'actualité militaire à travers des reportages exclusifs réalisés au plus près des militaires, à l'entraînement comme en opérations. Il délivre toutes les clés pour mieux appréhender et comprendre l'actualité et l'univers des Armées. Visionnable sur la chaîne parlementaire (LCP) et sur le site du ministère des Armées.

Les contacts

Le correspondant défense peut s'appuyer sur un double réseau à l'échelle du territoire. La Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DIcOD) organise ce maillage au niveau national. Localement, le correspondant défense peut compter sur deux relais complémentaires : le délégué militaire départemental (DMD) ainsi que le référent « correspondant défense » de l'union-IHEDN (Institut des hautes études de la Défense nationale).

Le délégué militaire départemental (DMD) représente le ministère des Armées dans son département.

À ce titre, il est le représentant de l'officier général de zone de défense et de sécurité (OGZDS) de la zone de défense à laquelle il est rattaché géographiquement (pour la Charente-Maritime, la ZDS Sud-Ouest stationnée à Bordeaux).

Le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN, membre de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN), est chargé de promouvoir l'esprit de défense et de sécurité et de développer le lien Armée-Nation au sein des communes et collectivités.

CORRESPONDANT DÉFENSE



Le ministère des Armées a ouvert un espace dédié aux élus municipaux sur son site internet :

www.defense.gouv.fr/portail/liste-acces-directs-profil/correspondants-defense

Réserve militaire

La réserve militaire est composée de citoyens volontaires, issus du monde civil ou militaire, qui souscrivent un Engagement à Servir dans la Réserve (ESR). A la charnière de la société civile et des armées, ils matérialisent par leur engagement la participation effective des citoyens à la défense du pays.

La réserve militaire s'inscrit dans un parcours continu, que tout citoyen peut et doit envisager, et qui débute avec l'enseignement de défense, se poursuit avec la participation au recensement et à la journée défense citoyenneté (JDC) pour se concrétiser par un éventuel engagement à servir dans la réserve.

La réserve, c'est une manière unique, originale et utile de servir son pays et de contribuer à sa sécurité. C'est faire le choix de consacrer une partie de son temps à la défense de la France, sans faire du métier des armes sa seule profession, parce que la sécurité nationale est l'affaire de tous !

La réserve militaire est un renfort indispensable aux forces armées pour qu'elles remplissent l'ensemble de leurs missions, notamment sur le territoire national ou en cas de crise. Elle permet d'assurer la continuité de la mission des forces armées en intervenant en renfort lors des situations de crise et en apportant une expertise dans des spécialités peu communes. Elle est également un relais vers la société civile et participe à la diffusion de l'esprit de défense.

L'objectif est de disposer de 40 000 réservistes opérationnels prêts à servir, pendant au moins trois ans, au minimum 30 jours par an.

Deux composantes pour une réserve utile et diversifiée :

- la réserve opérationnelle, intégrée dans les unités et états-majors, établissements, directions et services, apporte aux forces armées le complément militaire utile à l'exécution de certaines missions ;
- la réserve citoyenne de défense et de sécurité participe à la diffusion de l'esprit de défense et constitue un relais des forces armées au sein de la société civile.



La réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle est composée de volontaires (citoyens français issus de la société civile avec ou sans expérience militaire et anciens militaires d'active) qui signent un engagement à servir dans la réserve (ESR), c'est-à-dire qui souscrivent un contrat d'une durée de un à cinq ans. Ces hommes et ces femmes âgés d'au moins 17 ans reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées et formations rattachées.

Les réservistes opérationnels permettent de faire face à la simultanéité des opérations et d'accroître la capacité des forces à durer en renforçant les unités d'active en particulier lors des pics d'activité (opération Sentinelle, plan Vigipirate, crises sur le territoire national, intempéries, services d'ordre public lors d'événements majeurs, protection de bases navales, de points d'intérêt vital et d'installations sensibles...) Ils apportent aussi leur expertise et expérience dans des spécialités professionnelles peu communes ou particulièrement utiles (risques environnementaux, infrastructure, communication, armements...).

Quel que soit leur statut dans le secteur civil (salarié, agent de la fonction publique, artisan, profession libérale...), ces réservistes opérationnels servent, selon leurs compétences et leur spécialité, dans le domaine opérationnel ou dans le domaine du soutien, en unités, dans les états-majors, les établissements ou les administrations centrales sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

S'engager dans la réserve opérationnelle, c'est :

- vivre une expérience personnelle et humaine exaltante, enrichissante et valorisante,
- vouloir contribuer, en tant que citoyen, à la sécurité de son pays ;
- s'intégrer dans une nouvelle communauté, celle des réservistes au sein de la communauté de défense,
- acquérir une expérience professionnelle et d'autres compétences (une capacité d'adaptation, de management et de motivation d'équipe, d'évaluation, de synthèse, de décision, d'arbitrage, une aptitude à la gestion du stress et du risque, les notions d'esprit d'équipe, de dépassement de soi, de disponibilité, de respect de la hiérarchie...),
- se créer un autre réseau, celui des militaires d'active mais aussi celui d'autres camarades de réserve qui viennent d'horizon très différents et portent les mêmes valeurs de dévouement,
- devenir militaire, devenir l'égal de son camarade d'active, partager le même sens de l'engagement opérationnel, être doté des mêmes qualités physiques, morales et professionnelles.

⁽¹⁾ Dont 800 réservistes de l'armée de terre qui fournira ainsi 80% des réservistes engagés sur le territoire national.



La réserve citoyenne de défense et de sécurité

Les réservistes citoyens de défense et de sécurité sont des collaborateurs bénévoles du service public, des ambassadeurs des Armées et de la Gendarmerie, qui ont choisi de servir en faisant bénéficier les forces armées et les formations rattachées de leur expertise et de leur connaissance du tissu socio-économique.

La réserve citoyenne de défense et de sécurité est constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de l'expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale. Son rôle principal est de diffuser l'esprit de Défense et de contribuer au renforcement du lien entre les Armées et la société civile. Les réservistes citoyens sont des collaborateurs bénévoles du service public. Ils ont choisi de servir en faisant bénéficier les Armées et la Gendarmerie de leur expertise et de leur connaissance du tissu socio-économique local sans faire du métier des armes, leur profession. Au-delà d'être des acteurs majeurs du rayonnement des Armées au sein de la société, les réservistes citoyens constituent une force, non pas militaire ou armée, mais humaine pour le monde militaire. Ils sont un trait d'union entre le monde civil et le monde militaire et apparaissent également comme un vecteur et un réseau d'influence non négligeable.

Un grade leur est attribué à titre honorifique. Ils ne portent pas l'uniforme, à l'exception des réservistes citoyens de la Marine et de la direction générale de l'armement. Les réservistes citoyens issus de l'armée d'active ou de la réserve opérationnelle sont admis avec le grade qu'ils détiennent. Les réservistes citoyens défense et sécurité bénéficient d'une information continue sur les questions de défense et de sécurité nationale par la formation militaire qui les emploie.

Ils peuvent être sollicités pour des actions de communication, de relations publiques, de recrutement, pour contribuer au devoir de mémoire, fournir une expertise professionnelle de haut niveau et participer à des actions de sensibilisation et d'information sur l'intelligence économique et les questions de défense.

Attention à ne pas confondre la réserve citoyenne de défense et de sécurité avec la réserve citoyenne de l'Éducation nationale lancée en 2015 par le ministère de l'Éducation nationale, bien que ces engagements puissent être complémentaires.

Si vous êtes intéressé pour rejoindre la réserve citoyenne de défense et de sécurité, vous pouvez prendre contact avec la Délégation militaire départementale (DMD) ou le Groupement de gendarmerie de votre département.

www.defense.gouv.fr/reserve

Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre

Représentation départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), établissement public d'État doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, le service départemental de l'ONACVG est chargé, au niveau du département et sous l'autorité du Préfet, de veiller, en toutes circonstances, sur les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants, anciens combattants et victimes de guerre. À ce titre, il est l'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les associations de ressortissants.

Attributions

Reconnaissance et Réparation

Délivrance de divers titres :

- titre de reconnaissance de la Nation, carte du combattant (39/45, Indochine, AFN, OPEX), d'invalidité,
- de stationnement au titre du code des PMI,
- de veuve,
- de pupille de la Nation,
- d'orphelin de guerre,
- instruction des retraites du combattant, réception des dossiers de pensions militaires d'invalidité (victimes civiles et militaires rayés des contrôles),
- suivi des mesures en faveur des anciens supplétifs et de leurs familles.

Solidarité

Aide matérielle et morale, secours d'urgence, prêts sociaux, aide à la reconversion professionnelle pour les ressortissants

Mémoire

Information historique, participation aux cérémonies commémoratives, actions de mémoire (expositions, ouvrages, plaquettes mémorielles), concours scolaires (petits artistes de la mémoire et bulles de mémoire), gestion du Bleuets de France, diplôme d'honneur de porte drapeau, écoute associative, subvention pour la rénovation des monuments aux Morts.



ONACVG



Cité administrative Duperré
5, place des Cordeliers
CS 80408
17024 La Rochelle Cedex 1
Tél. : 05 46 41 74 44
sd17@onacvg.fr
www.onac-vg.fr

Annuaire des associations

Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve

Amicale des sous-officiers de réserve de Saint-Jean-d'Angély et des cantons environnants

Président • Jacques PERDRIAT
5, rue de Dampierre
17400 Saint-Jean-d'Angély
05 46 32 27 55

Amicale des sous-officiers de réserve et honoraires de l'armée de l'Air

9, route de la Vallée
17810 Saint-Georges-des-Coteaux

Association des retraités militaires de Charente-Maritime (ARM17)

Président • Daniel BOIS
11, route de chez Bonneau
17120 Mortagne-sur-Gironde
arm17.1@orange.fr

Association des sous-officiers de réserve de La Rochelle et des cantons environnants

10, rue Henri Vinsonneau
17700 Surgères
Tél. 05 46 07 32 36

Association des sous-officiers de réserve de Royan et des cantons environnants

5, rue du chemin vert
17110 Saint-Georges-de-Didonne

Association nationale des officiers de carrière en retraite (ANOCR)

Président • Philippe MARTINEAUD
4, rue Jean Charcot
17137 Nieul-sur-Mer
05 46 37 15 94

Association nationale des officiers mariniers en retraite Aunis-Saintonge

Siège social • Musée de la Marine . 1, place Galissonnière
17300 Rochefort
Président départemental • Jean-Claude FOUGEROUX
05 46 87 36 34
Représentant Pays Royannais • M. GASTEL
1, rue des Grives - 17640 Vaux-sur-Mer
05 46 38 04 09

Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air

33, avenue du Littoral
17460 Chermignac
05 46 92 86 72

Association rochelaise des officiers de réserve et réservistes de la Charente-Maritime

64, rue Franck Delmas
17000 La Rochelle
05 46 67 43 77

Fédération des associations de marins et marins anciens combattants

Président • Alain MONCOYOUS
104, rue des Sternes
17940 Rivedoux
06 85 31 96 80

Union départementale des sous-officiers en retraite

Président • Gérard TANGUY
11, rue de la Demi-Lune
17440 Aytré
05 46 34 09 52

Union nationale des officiers de réserve de La Rochelle et ses environs

Président • M. TAVARES
80 ter, rue du Port-Lauzière
17137 Nieul-sur-Mer
05 46 37 37 08

Union nationale des officiers de réserve de Royan et ses environs

Président • Michel CHADUTEAU
10, rue des Brandes
17200 Royan
06 22 68 38 30

Union nationale des officiers de réserve de Saintes et ses environs

Siège social • Mairie de Saintes
Square André Maudet - BP 319
17107 Saintes cedex

Les associations d'anciens combattants

Une liste non exhaustive est disponible sur le lien suivant :

www.defense.gouv.fr/memoire/memoire/soutien-a-la-vie-associative/soutien-a-la-vie-associative

